

RAPPORT

de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 13 janvier 2003, la Commission de gestion s'est constituée comme suit pour l'exercice 2002 :

Président :	M. Roland OSTERMANN, Les Verts
Vice-président :	M. Marc-Olivier BUFFAT, radical
Secrétaire :	M. Daniel HAMMER
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	M. Marc-Olivier BUFFAT, radical, rapporteur M ^{me} Michelle TAUXE-JAN, socialiste
SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Blaise Michel PITTON, socialiste, rapporteur M. Yves-André CAVIN, radical
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE	M. Eddy ANSERMET, radical, rapporteur M. Philippe MIVELAZ, socialiste
TRAVAUX	M ^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts, rapportrice M ^{me} Nicole GRIN, libérale
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	M ^{me} Josianne DENTAN, radicale, rapportrice M. Claude-Olivier MONOT, socialiste
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	M ^{me} Graziella SCHALLER, libérale, rapportrice M ^{me} Aline GABUS, POP
SERVICES INDUSTRIELS	M. Raphaël ABBET, VDC, rapporteur M. Pierre PAYOT, POP

Préambule

Le caractère devenu permanent de la Commission de gestion devrait lui permettre de faire preuve de plus d'acuité dans l'examen des différentes directions. Les diverses mutations entre commissaires liées à des départs, la rotation de sa présidence qui implique de recaser chaque année sa présidente ou son président conduisent à des prises de contact réitérées avec certains services à la structure et aux tâches complexes. Il est parfois difficile, dans certains domaines sensibles, d'aborder la phase de l'analyse de la bonne utilisation des moyens mis à disposition par le Conseil communal, ou de juger des effets globaux d'une politique s'exprimant au travers de multiples tâches déléguées. Nous pensons en particulier au bon usage des subventions dans le domaine social avec ses nombreux intervenants, à l'adéquation et aux effets de la mise en œuvre des diverses actions entreprises par des tiers avec l'aide importante des pouvoirs publics. De même, l'examen des crédits-cadres et des crédits d'investissement en cours d'utilisation, en phase (parfois très étirée) de bouclage ou bouclés demanderait qu'on puisse y consacrer plus de temps. Il faut rappeler que si la Commission permanente des finances examine ces objets sous l'angle comptable et financier, celle de gestion devrait pouvoir les scruter sous l'angle de l'impact qu'ils ont eu sur le but qui leur avait été assigné. Il s'agit d'une analyse qui doit se mettre en place peu à peu et qui demande beaucoup de la part des commissaires déjà happés par l'examen du fonctionnement et des besoins des services de l'Administration. Nous songeons à la mise en place d'un système de formation continue des membres de la Commission de gestion.

Il faut ajouter que la migration de certains services d'une direction à l'autre ne contribue pas à nous faciliter la tâche. Mais le problème réside moins dans l'inconvénient qui en découle pour nous que dans l'amoindrissement de l'efficacité qui peut en résulter au niveau de l'action politique, technique ou administrative. On peut certes à chaque fois trouver une justification dialectique à telle migration d'un service, migration qui peut parfois confiner à l'errance. Il n'empêche que les liens organiques entre certains secteurs perdurent en dépit des structures administratives, ainsi que les collaborations techniques qui sont dans la nature des choses. Nous pensons en particulier au Service des parcs et promenades qui ne peut couper le cordon ombilical qui le lie à la Direction des travaux. Peut-être aura-t-on l'occasion de faire des remarques analogues avec le Service des eaux passé des Services industriels à la Direction des travaux. On évoque également le Service des sports dont l'esprit migratoire devient tradition. On pourra certes prétendre que la nature collégiale de l'Exécutif trouve ainsi un terrain de jeu par la compétence étendue des municipaux. Mais comme ces transferts ont systématiquement lieu en début de législature, ils peuvent plutôt faire craindre un renforcement de l'autonomie du pouvoir administratif et la création d'une multitude d'inconvénients dans le fonctionnement même du service. Il nous paraît que le rattachement des services aux diverses directions doit être le fruit d'une nécessité organique et non des convenances diverses des membres de l'Exécutif dont le mandat est éphémère en regard de la pérennité des services.

L'analyse des observations passées montre qu'elles ne sont pas toujours suivies de tout l'effet souhaité. Il existe évidemment un décalage entre le moment où elles sont votées et le moment où la Municipalité peut en tenir compte. Celles relatives à l'exercice 2001, accréditées en décembre 2002 par le Conseil communal, seront formellement revues dans le cadre de l'examen de la gestion 2003, et ceci en 2004 ! Il n'empêche, qu'au-delà de tout formalisme excessif et par le fait qu'elles contribuent à la bonne marche de la cité, ces observations méritent un suivi plus serré. A cet égard, la Commission exprime à nouveau son souhait de voir envisagée la succession des grands commis de l'Administration avant l'échéance inéluctable de leur mise à la retraite. S'il est évidemment exclu que la succession d'un chef de service soit chasse gardée de l'un de ses adjoints, il n'en demeure pas moins que la préparation de cette succession gagnerait à être favorisée sur le plan interne. L'entrée en fonction se ferait avec plus d'efficacité, les errements liés à une transition chaotique seraient atténués et la motivation des collaborateurs serait certainement renforcée. D'autre part, le recrutement de cadres intermédiaires bénéficierait de la perspective qui leur serait explicitement présentée d'accéder avec le temps à des postes à hautes responsabilités. Comme des postes importants seront à repourvoir dans un proche avenir, la Commission de gestion réitère l'observation générale suivante :

1^{re} observation : *Constatant que l'observation formulée dans le rapport de gestion pour l'année 2001 n'a apparemment pas été suivie d'effets concrets, la Commission de gestion invite la Municipalité à indiquer clairement quelle est la politique qu'elle entend suivre s'agissant du renouvellement des cadres supérieurs de l'Administration (chef du Service financier, chef du Service de la révision, président de la Commission de police, etc.).*

Lors de l'examen de l'exercice 2001, la Commission de gestion s'est penchée sur la question de l'évacuation des bâtiments de l'Administration communale en cas d'incident. La présence de commissaires sur les lieux lors d'une évacuation provoquée par une alerte, et gérée d'une manière sujette à critiques, l'avait incitée à soulever ce problème. Elle se doit aujourd'hui d'insister encore. En effet, même lorsque certaines dispositions ont été prises localement, elles ne bénéficient pas de la lisibilité souhaitable. Ailleurs, elles font défaut. Le responsable désigné pour couvrir la question ne semble pas avoir un ancrage suffisant dans les divers services. Il faut d'autre part insister sur le fait que la question ne concerne pas uniquement le personnel puisque les bâtiments communaux sont fréquentés par un nombreux public (et une population scolaire) qui doit pouvoir être immédiatement canalisé en cas d'incident, dont il peut d'ailleurs être la cause. La responsabilité des mesures à prendre doit être clairement établie entre le propriétaire que la Ville n'est pas toujours et l'utilisateur public qu'elle est assurément. Nous formulons dès lors l'observation suivante :

2^e observation : *La Municipalité est invitée à s'assurer que chaque bâtiment communal est doté d'un plan d'évacuation d'urgence visible et que les sorties de secours sont signalées. Elle est pressée d'édicter des directives de sécurité.*

On le sait, les activités politiques et administratives demandent de la transparence et les messages qu'elles impliquent exigent de la lisibilité. C'est la raison pour laquelle la Ville s'est dotée d'un logo (aux réminiscences musicales, point point point poiiiiint). Or on constate que la charte graphique que la Ville s'est donnée est mise à mal par l'éclosion de logos propres à certains secteurs de l'Administration communale. C'est d'abord critiquable sur le plan du but poursuivi par cette charte. C'est ensuite détestable par l'usage accru d'imprimantes couleur que cela nécessite, imprimantes dont les produits d'utilisation sont fort coûteux.

3^e observation : *La Municipalité est priée de prendre position quant à l'utilisation par les services de logos particuliers au préjudice de la charte graphique de la Ville.*

La Commission constate qu'elle n'a ni vision générale, ni vision particulière du contentieux de la Ville. Même les informations sectorielles ne peuvent être obtenues qu'au compte-gouttes. Or la liste et la nature de litiges auxquels la Ville est partie fourniraient un éclairage utile sur les mesures qu'elle doit prendre à l'encontre d'habitants et usagers de notre cité, ou leur fait subir.

4^e observation : *La Municipalité est instamment priée de mettre à disposition de la Commission de gestion tout le contentieux de la Ville.*

Au moment où le lecteur va aborder les rapports des sous-commissions, le président éphémère de la Commission remercie ses collègues pour la tâche essentielle qu'ils ont remplie et leur engagement en faveur de la communauté dont elles et ils ont fait preuve. Ses remerciements s'adressent également à M. Daniel Hammer, secrétaire de la Commission, pour son travail méticuleux et ses notes de séances qui ajoutent encore de la valeur aux propos qu'il a recueillis.

Il est rappelé que les textes qui suivent expriment des constatations faites par les couples de commissaires lors de l'examen des diverses directions, alors que les observations sont le fruit d'une discussion au sein de la Commission plénière qui les a acceptées à chaque fois à une très large majorité, en se fondant sur l'argumentation de chacune des sous-commissions.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Préambule

Les commissaires ont porté leur examen auprès des 9 services que compte le nouvel organigramme de cette direction remaniée le 1^{er} janvier 2002.

Ils ont également eu une séance avec M. Daniel Brélaz, syndic, afin de recueillir ses déterminations sur un certain nombre de remarques préalables.

Nous tenons à remercier l'ensemble des chefs de service ainsi que leurs collaborateurs pour l'accueil qu'ils ont réservé aux deux commissaires ainsi que pour leur collaboration dans le cadre de la présente vérification.

Secrétariat municipal

Les travaux de rénovation et de transformation entrepris dans la cour intérieure de l'Hôtel de Ville et dans certains locaux de l'Hôtel de Seigneux et de la Maison des Banches ont entraîné une réorganisation et des déménagements temporaires de bureaux.

L'Hôtel de Ville accueille le Service de presse et d'information. A l'avenir, il est envisagé de limiter l'accès « public » par les locaux de ce service. Dès la fin des travaux, l'Hôtel de Ville et ses locaux annexes seront sécurisés, particulièrement en dehors des heures de bureau traditionnelles. Des limitations d'accès par secteur sont envisagées. Un système avec carte magnétique sera envisageable.

Depuis avril 2001, le courrier est sous-traité par La Poste, laquelle s'occupe de l'affranchissement et de l'acheminement. Le volume du courrier paraît stable nonobstant l'absence de statistiques pour l'année 2002 (non disponibles en l'état). Selon les appréciations, le déficit pour l'année 2002 ne devrait pas dépasser quelque Fr. 2000.—, pour un volume total de l'ordre de Fr. 1,5 million. Ce système semble donner satisfaction.

Dans le cadre des relations extérieures, l'Administration générale a participé avec le SEGRE à l'ouverture de deux salles de classe en Inde. L'opération a connu un vif succès et peut être considérée comme satisfaisante.

S'agissant du **Bureau des imprimés et du matériel**, le volume du papier utilisé par l'Administration communale **explose** pour l'ensemble de l'Administration. Dans le même temps, le nombre d'imprimantes couleur utilisées par les services a sensiblement augmenté, sans forcément être toujours justifié ou nécessaire.

Il a été mis en évidence une surutilisation des imprimantes et du papier pour imprimante dans des cas où l'utilisation de la photocopieuse aurait été parfaitement possible.

Compte tenu du coût des produits consommables (toner, couleurs, etc.), le coût d'un tirage papier sur imprimante peut être évalué à quelque 6 centimes ; compte tenu des nouvelles installations de photocopies utilisées par la Ville, une photocopie coûte 2,5 centimes.

5^e observation : *Les commissaires souhaitent que la Municipalité adopte des directives strictes sur l'utilisation des imprimantes et des imprimantes couleur qui permettent de privilégier l'utilisation de photocopieuses plutôt que des copies par ordinateur et imprimante plus coûteuses.*

Cela étant, l'utilisation des imprimantes couleur dans les services n'est pas forcément un hasard. En effet, on assiste à une multiplication des logos en tant que signe distinctif de chacun des services. D'où l'utilisation d'imprimantes couleur qui permet à chaque page d'intégrer son propre logo.

Outre le coût, comme déjà mentionné ci-dessus, il faut souligner que l'utilisation de ce papier à lettres propre à chaque service nuit à l'image de marque générale de l'Administration communale et à l'utilisation du papier avec logo « Lausanne 7 points ».

Pour le surplus, le Bureau des imprimés et du matériel a effectué un travail de systématisation afin de contrôler les priorités dans le traitement des commandes au sein de l'Administration. Les commissaires ont rappelé l'importance de l'impression du Bulletin du Conseil communal.

En l'état, et pour des raisons logistiques et de confidentialité, l'utilisation exclusive d'un système informatique par e-mail ne paraît pas concevable.

Il en va en revanche différemment de certains documents qui pourraient être consultés par Internet, par la mise en place d'un mot de passe. Une telle évolution serait envisageable dans un délai de deux ans.

S'agissant de la réorganisation des services, on peut observer que celle entreprise au 1^{er} janvier 2002 a été relativement bien tolérée. Même si le concept de réorganisation n'a sans doute pas été mené entièrement à son terme s'agissant de la répartition des forces, notamment des secrétariats.

L'introduction du vote par correspondance généralisé a été bien maîtrisée. Les participations aux divers scrutins ont augmenté. Il faut s'attendre à terme à une fermeture des bureaux de vote de quartiers, à tout le moins à la limitation de leur nombre.

S'agissant des activités à caractère culturel, le Casino de Montbenon est toujours géré par le Secrétariat municipal pour des raisons historiques. Les réservations affichent complet. Les sociétés locales ou associations bénéficient de la gratuité à condition qu'elles aient des statuts propres et une certaine pérennité et non pas pour l'organisation d'une seule soirée uniquement.

Service du personnel et des assurances

Outre les problèmes rencontrés durant l'année 2002 par les Caisses de pensions en général, la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne a connu quelques problèmes spécifiques.

En premier lieu, la Caisse a pu constater un certain nombre de retraits d'avoir LPP et destinés à être investis dans un logement.

De même, la Caisse a dû faire face à un nombre croissant de demandes de rentes suite à des cas d'assurance invalidité. Si, dans les années qui ont précédé, la Caisse a pu regretter un certain laxisme de la Commission AI, on constate depuis une année ou deux une pratique beaucoup plus restrictive.

La Commune a ainsi dû faire face à des départs « précipités », notamment pour du personnel dont les compétences étaient à la limite du tolérable et que l'Administration ne pouvait plus conserver.

La gestion du personnel de la Ville de Lausanne n'est pas toujours aisée. Comme le relève M. Tardy, il ne s'agit pas de gérer plus de 4000 fonctionnaires, mais bien de gérer quelque 43 PME représentant les différents services avec lesquels la collaboration et la communication sont parfois difficiles (par exemple oubli de communiquer une absence prolongée au travail).

Le personnel et la masse salariale ont augmenté de quelque 5% en 2001-2002. La justification se trouve dans un certain nombre de cas d'auxiliaires qui ont été purement et simplement engagés.

S'agissant de l'observation formulée par la Commission dans son rapport pour l'année 2001, le problème semble maîtrisé sans l'engagement d'une deuxième infirmière en santé publique. Le problème était essentiellement administratif compte tenu de la surcharge du médecin-conseil de la Ville de Lausanne. Celui-ci a obtenu l'engagement d'une secrétaire à plein temps. Les dossiers seront désormais traités dans un délai raisonnable.

Il est également rappelé que le médecin-conseil a surtout un rôle de surveillance et d'accompagnement, sans prise en charge médicale et thérapeutique à proprement parler.

Manifestement la gestion des carrières professionnelles au sein de l'Administration pose toujours de gros problèmes. Malgré l'observation formulée dans le cadre du rapport 2001, on peine à voir une réelle volonté politique en la matière.

Le logiciel GePeL est toujours en cours de développement auprès de la Ville de Lausanne, laquelle a été dans un premier temps associée avec le Canton de Vaud. Compte tenu des problèmes **internes** rencontrés par les services informatiques de l'Etat de Vaud, qui souhaitaient explorer des voies différentes, la Ville de Lausanne poursuit seule ledit développement, lequel, dans un premier temps, concernera surtout l'enregistrement des absences, des salaires et du temps de travail.

S'agissant des problèmes de relève, M. Tardy prendra sa retraite le 31 décembre 2004. Quand bien même il a déjà évoqué son départ de longue date, aucun successeur ne paraît désigné à l'intérieur de l'Administration.

Relevons que les successions de M. Thonney (Service financier) et de M. Borboën (Commission de police) ne sont pas réglées non plus.

Pour ce qui est des services qui ont pu être examinés par les commissaires soussignés, il y a manifestement un problème de gestion des successions au sein des services, pour autant qu'on ait la volonté politique de veiller à former des successeurs qui viennent de l'Administration (l'autre hypothèse étant celle de recourir à des successeurs provenant de l'extérieur).

L'ingénieur de sécurité (M. Hofer) est désormais intégré au Service du personnel et des assurances.

L'intégration de M. Hofer au sein de ce service paraît *a priori* un peu incongrue. Au surplus, les tâches de l'ingénieur de sécurité paraissent mal définies et son intégration auprès des différents services de la Ville de Lausanne mal assurée. On constate à cet égard un manque d'intérêt, voire un manque de collaboration.

Pour ce qui est des visites effectuées par les commissaires, il a été constaté une absence totale de plans d'évacuation visibles des bâtiments, notamment pour ceux qui sont ouverts au public ; il est relevé également l'absence de prescriptions d'ordre en cas d'évacuation d'urgence (absence de responsable dans le bâtiment ou par étage, absence de signalisation des sorties de secours, endroits de ralliement à l'extérieur, etc.).

Service des études générales et des relations extérieures

Le SEGRE est le service chargé du dossier Quartiers 21 et de la démarche participative dans les quartiers. Il collabore avec les autres services communaux pour ce qui concerne le développement des relations économiques et les relations entre Communes de l'agglomération sous la nouvelle appellation Lausanne Région.

Le SEGRE soutient également l'activité des conseillers municipaux Français et Brélaz qui participent à un groupe de travail sur l'agglomération lausannoise avec les conseillers d'Etat Chiffelle et Biéler dans le cadre de la politique d'agglomération voulue par la Confédération.

Il est à relever que la télévision de quartier concernant la Bourdonnette, rapport-préavis N° 211, est désormais opérationnelle et fonctionne techniquement.

Compte tenu d'une unification des tarifs tl et de l'introduction du tarif espace visant à pallier les multiplications des systèmes différents (il y en avait 440), le SEGRE a instauré un système de subvention directe à des usagers forains qui ne bénéficient plus de l'égalité de traitement tarifaire de l'abonnement bleu-blanc.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Durant l'année 2002, et pour répondre à la 6^e observation du rapport de gestion 2001, le SOI a constaté une stabilisation des demandes de portables, qui s'élèvent actuellement à 700. Le SOI a également renforcé les mesures de contrôle des appels privés.

S'agissant des agendas électroniques PALM, il n'y a eu qu'une dizaine d'achats pour 2002, strictement limités.

Pour répondre à l'observation N° 3 du rapport 2001, le SOI a tenté de mettre de l'ordre dans le recensement des applications et des logiciels utilisés par les services de la Ville.

On dénombre quelque 400 logiciels. Certains de ceux-ci font l'objet d'applications particulières pour tenir compte des spécificités et des besoins des services. On dénombrerait quelque 350 applications particulières.

Il est toutefois extrêmement difficile de maîtriser ces applications dont le SOI n'a pas forcément connaissance.

Les nouveaux systèmes informatiques et la nouvelle acquisition de matériel devraient par la force des choses entraîner une certaine uniformisation. L'Administration dispose de quelque 2500 postes de travail fixes et de 200 PC portables. La liste des utilisateurs est désormais maîtrisée par le SOI avec des règles d'accès strictes qui donnent satisfaction. Il est également possible de disposer de « mouchards » permettant de détecter d'éventuels abus (un poste de travail qui accéderait à un logiciel auquel il n'est pas autorisé à accéder). Les utilisateurs sont définis par groupes d'intérêt. Apparemment, cela est décidé au coup par coup. Là également, il n'existe pas de politique communale claire en la matière.

Il est toutefois très difficile d'établir des règles. A supposer qu'on veuille en établir une, il faudrait immédiatement imaginer une dizaine d'exceptions, ce qui rend un système global et général difficilement maîtrisable. La multiplication des groupes et la multiplication des applications posent un problème au SOI. Il y a fréquemment des applications redondantes, dans le sens où deux services ont parallèlement développé sans concertation des applications différentes.

Le SOI entend améliorer les connaissances dans les mises en place des développements des différents services.

A noter encore que le nombre d'alertes graves a tendance à augmenter. Pour l'année 2002, le nombre d'alertes « rouges » s'est élevé à 400, lesquelles ont pu être maîtrisées grâce à la vigilance du service et à l'équipement en place.

S'agissant de l'utilisation des mobiles, il est à relever que les factures sont en augmentation. Elles sont principalement dues aux changements de modes de communication. Soit d'un réseau mobile à un réseau fixe. La Commune entend entreprendre des négociations avec Swisscom qui introduira prochainement un système permettant de raccorder un mobile sur téléphone fixe par l'introduction d'un précode.

Service juridique

Les modifications de l'organisation judiciaire vaudoise vont entraîner le transfert de 10'000 à 15'000 dossiers (sur la base des statistiques actuelles) à la Commission de police pour des prononcés d'amende.

Le président de la Commission de police ne dispose plus d'un vice-président. En cas d'absence, personne n'est susceptible de le remplacer et cela depuis plusieurs années.

Se pose également la question de sa succession en cas de départ. Il aurait été judicieux de nommer un vice-président qui, outre la possibilité de décharger l'actuel président, pourrait ultérieurement prendre sa place.

Il est à noter que, pour 2002, ce sont près de 1000 personnes qui ont été citées à des audiences. La surcharge qu'entraînera la modification de l'OJV ne pourra être maîtrisée sans la nomination d'un vice-président et d'une secrétaire supplémentaire.

Pour le surplus, le Service juridique a entrepris des modifications du Règlement général de police, notamment suite à la nouvelle Loi vaudoise sur les auberges et débits de boissons.

Le Service juridique s'est également occupé du suivi des dossiers du contentieux en cours.

Le rapport de gestion ne contient toutefois aucune donnée quant aux dossiers actuellement pendants, sur le volume du contentieux que cela représente. Les commissaires ont invité le Service juridique à établir une liste des dossiers actuellement au contentieux afin de pouvoir en vérifier le suivi.

Service de presse et d'information

En 2002, la situation de Billel était bloquée compte tenu des problèmes informatiques. La faillite de Billel a toutefois été publiée dans les journaux en mai 2003.

Le Service de presse et d'information veille à la distribution et à la diffusion des guides publiés par l'Administration communale.

Un certain nombre de guides, tel que le *Guide sportif*, sont toutefois limités à un nombre d'exemplaires de l'ordre de 7200.

Les bureaux du service sont également censés servir de bureaux d'accueil pour l'Hôtel de Ville. Le bureau d'information de la Palud est toutefois fermé entre 12 h et 14 h. Compte tenu des problèmes de gestion de personnel liés à la pause de midi, il paraît difficile d'augmenter les heures d'ouverture.

Service de la révision

Le service a révisé les comptes des 48 services de la Ville de Lausanne.

Il est à rappeler que le travail du Service de la révision au sein du CSR a été interrompu en avril 2002 suite à l'intervention de la Municipalité et du syndic.

Le service est également organe de contrôle des fondations de droit public. Dans 80% des cas, les comptes sont bien tenus.

Il n'en demeure pas moins que, pour les 20% restants, là où des représentants de l'Autorité communale siègent aux Conseils de fondation, il existe un risque de conflits d'intérêts.

Remarque : *On peut se demander s'il appartient véritablement au Service de la révision de la Ville de Lausanne de procéder gratuitement en tant qu'organe de contrôle avec la responsabilité que cela entraîne pour certaines fondations pour lesquelles un organe de contrôle extérieur serait préférable.*

Service financier

Là également la nouvelle organisation du dicastère n'a, sur le plan pratique et de la répartition des postes de travail, pas été optimale. Le Service financier dispose d'un surcroît de secrétariat alors qu'il manque de forces au sein de la comptabilité dès lors que le Service financier doit désormais s'occuper de la gestion comptable d'autres services de l'Administration générale.

Le problème de la succession de M. Thonney reste entier. Il n'est pas du tout certain que la personne pressentie en l'état demeure au sein de l'Administration dans une meilleure évaluation de son poste, tant sur le plan administratif que financier.

En l'état, le service de la dette ne grève pas excessivement le budget communal dans la mesure où, à court terme, les emprunts peuvent s'effectuer à des taux d'intérêt particulièrement bas (0,3%, 0,2%).

Cependant, l'analyse de la structure de la dette fait craindre qu'un relèvement des taux d'intérêt fasse exploser les intérêts liés au service de la dette et que l'on arrive à un autofinancement négatif, à savoir le risque d'emprunter pour le ménage courant.

Le Service financier a également proposé, suite à l'intervention de Standard & Poor's (organisme chargé d'évaluer la crédibilité des débiteurs), d'établir un réel programme informatique de gestion pour les investissements de la Commune (lesquels s'élèvent annuellement à quelque Fr. 300 millions environ).

L'absence de visibilité sur l'avenir de tels investissements rend difficiles des examens sérieux de perspective financière à long terme.

Un suivi de la gestion des investissements paraît souhaitable.

6^e observation : *La Municipalité est invitée à créer et à développer un système informatique de gestion permanente des investissements.*

Service des impôts, de la caisse et du contentieux

Dix personnes s'occupent du contentieux pour 2002. Ce contentieux est sans cesse en augmentation. Pour 2002, sur Fr. 35 millions de créances, Fr. 19 millions ont pu être récupérés. Il y a eu environ 15'000 poursuites...

Compte tenu du manque d'effectifs, il est très difficile de gérer d'éventuels retours à meilleure fortune suite à la délivrance d'actes de défaut de biens. Il n'existe en l'état pas de système de gestion de ces actes de défaut de biens.

La question de l'organisation de la Commission communale de recours en matière d'impôt communal n'est toujours pas résolue. Un certain nombre d'affaires qui ne sont pas traitées sont en suspens.

Dès lors que, suite à une jurisprudence rendue par le Tribunal administratif au milieu des années 1990, la Municipalité ne peut recourir contre les décisions de sa propre Commission communale de recours, on peut se demander s'il n'y aurait pas lieu de désigner des juristes professionnels, totalement indépendants du Conseil communal et de l'Administration communale, pour résoudre ce problème d'incompatibilité.

7^e observation : *La Municipalité est invitée à proposer une nouvelle structure et à repenser l'organisation de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal.*

CHAPITRE II

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Préambule

Comme chaque année, la première prise de contact de la sous-commission a été de participer à une séance des chefs de service avec M^{me} la directrice afin de déterminer le calendrier des visites portant sur l'année 2002. Nous avons une nouvelle fois tenu à rendre visite à tous les services.

Dans tous les services, nous avons constaté que la violence urbaine qui a augmenté de manière significative pose des problèmes de gestion du personnel et du matériel laissé sur la voie publique.

Nous tenons à remercier M^{me} la directrice de la Sécurité publique ainsi que l'ensemble des chefs de service et tous leurs collaborateurs de l'excellent accueil que nous avons reçu lors de l'ensemble de nos visites.

Service administratif

Secrétariat de direction

Le volume des tâches dévolues au secrétariat de direction est en constante augmentation. Cet état de fait est dû notamment à la rédaction de nombreuses réponses aux interpellations et motions ainsi qu'à la rédaction des préavis. La réalisation du rapport de gestion de la direction nécessite également un grand engagement pendant les premiers mois de chaque année. L'état des finances de la Ville ne permet toutefois pas d'engager de nouvelles forces de travail dans les prochaines années.

Service intercommunal des taxis

Le bureau des taxis dispose d'un nouveau logiciel élaboré par le Service d'organisation et d'informatique (SOI) qui donne entière satisfaction à ses utilisateurs.

Le fait de confier à une nouvelle société anonyme le soin de mettre en place, à ses frais, un nouveau central d'appel des taxis de place a eu des effets malheureux pour les clients. En effet, la société coopérative, qui regroupe encore la plupart des indépendants, n'a pas voulu se joindre à la nouvelle société anonyme regroupant les compagnies et quelques indépendants, et a entamé une procédure pour le maintien en service de son propre central.

Dès lors, il y a deux centrales pour Lausanne et environs, soit celle de la coopérative et celle de la société anonyme. Pour les clients, cette situation est mauvaise en raison notamment de l'absence d'intercommunication entre les deux centrales. Souvent un client qui désire un véhicule compose les deux numéros d'appel et il se retrouve soit avec deux taxis s'il est relativement proche du centre ville ou aucun s'il appelle depuis la périphérie. Cette situation est très préjudiciable à l'image de la Ville et il est nécessaire de trouver rapidement des solutions à cette crise entre les deux sociétés.

8^e observation : *La Municipalité est invitée à trouver rapidement une solution au problème des taxis lausannois en se mettant à disposition pour une discussion entre les parties en conflit et en faisant des propositions de solutions favorables pour la clientèle.*

Abattoirs

Le Service immobilier de la Ville a pris la relève du Service administratif pour tout ce qui concerne les bâtiments dès le 1^{er} janvier 2003. Le personnel encore en place, soit un chef d'atelier, un électricien et un concierge, a été transféré dès le 1^{er} avril 2003 au Service immobilier.

Les abattages se sont terminés le 31 décembre 2002 et la liquidation du matériel a commencé dès le 1^{er} janvier 2003. La chaîne d'abattage du petit bétail a été rachetée à bas prix par un particulier qui s'est occupé de l'évacuation de ce matériel et de la remise en état des locaux concernés. Tout le personnel a pu être replacé dans l'Administration lausannoise.

Il reste cependant un important risque d'accident dû au maintien des frigos et des congélateurs fonctionnant à l'ammoniac et il devient urgent de prendre des mesures.

Service de la police du commerce

Le Service de la police du commerce s'occupe de l'octroi des patentes pour établissements publics, des manifestations, des commerces, des cinémas et de l'encaissement de l'impôt sur les divertissements.

Diverses motions demandant l'annulation de l'impôt sur les divertissements n'ont pas reçu de réponse favorable de la part du Corps délibérant et cet impôt continuera d'être perçu ces prochaines années.

La mise en application de la Loi cantonale sur les auberges et débits de boissons (LADB) n'a pas amélioré la situation des ouvertures de fin de semaine des cabarets jusqu'à 5 h du matin, provoquant des actes de violence en ville et il sera nécessaire que la Municipalité propose des solutions. La LADB a, en revanche, permis de définir la notion de bar, soit des cafés-restaurants sans possibilité de cuisiner. Selon décision municipale, ce genre d'établissement est assimilé aux cafés-restaurants en ce qui concerne les heures d'ouverture, soit jusqu'à 24 h du dimanche soir au mercredi soir et jusqu'à 1 h du matin les jeudis, vendredis et samedis soirs.

En ce qui concerne la protection contre le bruit, le centre ville est classé en zone III. Cela permet de réduire l'exploitation des terrasses afin d'améliorer le confort des habitants.

Concernant le problème des places d'amarrage, la situation n'évolue que lentement, malgré les efforts entrepris pour contrôler les propriétaires de bateaux mal entretenus. Le Bureau du lac (nouvelle appellation du Bureau des affaires portuaires dès le 1^{er} avril 2003) dispose de deux forces de travail qui lui sont directement rattachées. Le Bureau du lac dessert des locaux à Ouchy et à Vidy.

La gestion de l'Office des inhumations et du Centre funéraire de Montoie est satisfaisante et il n'a pas été relevé de problèmes majeurs durant l'année 2002.

Service du contrôle des habitants

L'année 2002 a été une nouvelle fois marquée par une augmentation du nombre de demandes présentées par les requérants d'asile, alors que l'année 2001 avait enregistré une légère régression. Le nombre de demandes a été de 1398, contre 1139 en 2001.

Mais le volume de travail du service a été surtout influencé par la mise en vigueur le 1^{er} juin 2001 des accords bilatéraux, qui a occasionné une surcharge en juillet, août et septembre. De plus, pendant cette période, il a manqué deux forces de travail en raison d'absences pour cause de maternité. La situation s'est améliorée pendant l'automne et à la fin de l'année sous revue, on peut considérer qu'elle est maîtrisée.

La population de Lausanne a augmenté de 964 habitants, passant de 125'464 au 31 décembre 2001 à 126'428 à fin 2002.

A l'automne, la nouvelle structure pour les passeports et les cartes d'identité a été mise en place. Actuellement, tout se traite à Beau-Séjour. Un policier chargé de ce dossier à l'Hôtel de police a été transféré. Des locaux provisoires ont été aménagés. Cette situation perdurera jusqu'au mois de juillet 2003, date à laquelle un service cantonal libérera des locaux en faveur du Contrôle des habitants. Cette nouvelle structure a nécessité l'engagement de deux nouvelles collaboratrices.

Le service est confronté à un nombre toujours plus important d'appels téléphoniques, nécessitant la mise à disposition, ponctuelle, d'un(e) voire de deux collaboratrices ou collaborateurs. De plus, 700 personnes environ sont reçues par jour aux guichets du service.

Corps de police

Généralités

La mise en œuvre des mesures prévues par le rapport-préavis N° 239 visant à améliorer l'efficacité de la police, notamment par un renfort d'effectif, est en voie de réalisation. Les effectifs prévus pour l'année 2002 par ce rapport-préavis sont maintenant atteints. Des écoles de formation réduites d'une durée de trois mois s'adressant à des policiers déjà formés dans d'autres cantons ont permis d'atteindre ce but. Des modifications structurelles ont été opérées. Le rattachement des motards à la Sécurité du trafic et stationnement (STS) et l'introduction de scooteristes ont été effectifs dès le début de l'année 2003. La brigade des taxis a été rattachée à STS. Le projet Polycom (transmission) sera opérationnel à la fin de l'année 2003. La nouvelle centrale d'engagement sera également en place dès le début de 2004.

La régulation du trafic par des Securitas à la place Centrale a donné lieu à une interpellation au Conseil communal. Pour répondre à ce problème, il est proposé d'engager deux gardes supplémentaires et un employé civil.

Les gros dossiers du premier semestre 2003 sont l'intégration de Lausanne dans le concept Police 2000 en tenant compte des particularités locales et les mesures mises sur pied à l'occasion du Sommet du G8.

Le Bureau des objets trouvés sera déplacé à la place de la Riponne et le poste de quartier de Chauderon ne sera plus desservi que par deux policiers. Il s'occupera en priorité de la distribution des avis de poursuites qui a été confiée à des employés civils assermentés.

Projet éthique

Le Corps de police a mis en place une structure chargée du projet éthique voulu par le commandant dès 2001. Un préavis allant dans ce sens a été adopté par le Conseil communal en automne 2002 et il est actuellement dans sa phase de réalisation. La coordination du projet a été confiée à un sergent du Corps de police qui suit actuellement une formation de niveau universitaire sur ce sujet. Un Conseil permanent a été désigné. Une Commission d'éthique externe sera également mise sur pied dès 2004.

La formation a débuté en automne 2002 par les agents de première année et les écoles d'aspirants. Actuellement, 57% des montants alloués par le préavis ont été dépensés.

Dès 2003, le Corps de police disposera d'une charte éthique, qui sera suivie en 2004 d'un code de déontologie et de la mise en place de procédures disciplinaires.

Psychologue

Le développement des cas de violence auxquels les policiers sont confrontés a nécessité l'engagement d'une psychologue supplémentaire à 60% qui sera également chargée de pouvoir remplacer la psychologue actuelle lors de vacances ou d'autres absences. En outre, les heures de présence d'une psychologue seront améliorées en passant de 100% à 150%.

Des cahiers des charges distincts ont été réalisés, l'un pour la psychologue à 90% et l'autre pour la psychologue à 60%.

Presse et concept de prévention

Le développement d'un concept de prévention a conduit le Corps de police à augmenter d'une force de travail supplémentaire cette unité. Les premiers résultats ont été la réalisation de plusieurs brochures de conseils en matière de prévention de la criminalité publique.

Au cours de l'année 2002, 780 articles ont été diffusés dans la presse. La rubrique « 117 Express » connaît un grand succès auprès des lecteurs de *24 heures*. La crédibilité du Corps de police s'en trouve augmentée. Il convient de développer un concept non seulement réactif, mais aussi proactif.

Dans toutes les affaires d'importance, il appartient à l'unité presse d'informer les lecteurs des quotidiens de manière la plus neutre possible.

Informatique et télécommunications

L'année 2002 a été consacrée à la mise en place des projets de la nouvelle centrale d'engagement du Corps de police et de Polycom qui seront opérationnels comme prévu au début 2004 au plus tard. Le renouvellement simultané de tous les postes informatiques de l'Administration communale posera des problèmes de sauvegarde des données pour le Corps de police.

Sécurité du trafic et stationnement (STS)

Pour répondre aux nombreuses infractions aux règles de stationnement, en particulier le soir au centre ville, la Brigade motocycliste a été incorporée à la STS dès le début de 2003. L'effectif du personnel est passé de 87 à 107 personnes (gardes et policiers). D'autre part, l'usage des scooters a été optimisé.

De nouvelles cabines radar vont être installées, permettant de contrôler simultanément les feux de circulation et la vitesse. Des contrôles de l'état des conducteurs sont organisés à intervalles réguliers, en principe les nuits de fin de semaine. Ces contrôles nécessitent un renforcement de l'effectif ces soirs-là.

Le budget consacré à la prévention est largement insuffisant et sans l'appui de sponsors, peu d'actions pourraient être mises sur pied. Une campagne portant le titre « 2 roues/1 vie » a été décidée pour le printemps 2003.

Police-secours

La situation des effectifs de Police-secours est très problématique. En effet, toutes les unités du Corps de police prennent leurs nouveaux collaborateurs à Police-secours. Cela a pour effet que le rapport-préavis N° 239, qui devait améliorer la police de proximité en renforçant les effectifs de première intervention, ne peut pas atteindre ses objectifs. Il manque actuellement six policiers formés dans ce secteur et la situation n'ira pas en s'améliorant.

De plus, l'augmentation des actes délictueux, en particulier pendant les nuits de fin de semaine, a pour effet que la police ne peut pas remplir complètement son rôle en raison d'effectifs insuffisants. Il est évident que trois patrouilles ne peuvent pas suffire pour canaliser les auteurs de troubles.

Une piste serait que la Municipalité réduise les heures d'ouverture des établissements publics en fin de soirée en fermant à 3 h du matin et en autorisant l'ouverture des établissements publics de jour dès 5 h du matin. Cela aurait pour effet l'introduction d'un battement de deux heures qui permettrait de canaliser la violence en obligeant les protagonistes à rejoindre leur domicile et à quitter les lieux.

Il faudrait également veiller que les policiers formés soient utilisés pour les tâches de sécurité publique. Une réflexion plus approfondie pourrait porter sur la transmission des tâches purement administratives à des employés civils.

9^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier toute mesure utile visant à maintenir un effectif suffisant à Police-secours, par exemple en confiant dans toute la mesure du possible les tâches administratives ou sociales à du personnel civil.*

Police judiciaire

Le nombre d'infractions à la Loi sur les stupéfiants a une nouvelle fois augmenté durant l'année 2002 (+6,2%). L'activité accrue du Corps de police est peut-être à l'origine de cette hausse, car le fait d'intensifier les contrôles se traduit forcément par une augmentation des infractions constatées.

La situation à Saint-Laurent ne s'est pas améliorée de manière significative. On constate même une recrudescence des cas de personnes qui se « piquent » directement sur l'escalier de l'église. La mise en place des assistants sociaux de rue, selon le préavis UnISET, en automne 2002, ne permet pas encore de dresser un bilan. Il convient d'attendre un fonctionnement d'environ six mois de cette unité pour prendre des décisions. Les forces de police n'ont pas pour autant abandonné le secteur de Saint-Laurent et les contrôles se poursuivent de manière régulière.

On peut constater de nouvelles formes de violence urbaine. Les auteurs de délits n'ont souvent pas peur de la police et utilisent sans autre forme couteaux ou autres armes de poing, même à l'encontre des policiers. Cet état de fait est inquiétant et personne ne peut savoir jusqu'où ira cette escalade.

Le problème de la pénurie de locaux de la Police judiciaire va certainement trouver une solution rapide par le déménagement du Service de la circulation et le déplacement du secteur des cartes d'identité au Contrôle des habitants.

Service de la circulation

Déménagement du service

Durant l'année 2002, la question du déménagement du service a été largement discutée. Le premier projet visant à tout réunir dans des locaux à Sébeillon a été abandonné pour des raisons de coûts. Un nouveau préavis est actuellement à l'étude afin de déplacer les ateliers de la Borde, jugés inadéquats par la SUVA, aux Ateliers et magasins de la Ville au Vallon, et l'administration dans un immeuble libre de l'avenue des Figuiers, nécessitant une acquisition à de très bonnes conditions.

Signalisation routière

Pour les feux de circulation, le service procède au remplacement progressif des ampoules par un système à LEDS nettement plus économique à l'utilisation.

Projet du métro M2

Le projet du métro M2, adopté en novembre par le Corps électoral, occupera le service durant ces prochaines années. Il participe actuellement à toutes les commissions mises en place pour la réalisation de cet important projet : Groupe des espaces publics, Groupe de gestion des chantiers. Ce

dernier aura pour mission de mettre en place des mesures visant à minimiser les perturbations de circulation pour les usagers.

Politique du stationnement

La politique du stationnement se poursuit conformément au Plan directeur. Les places en zone rouge ont été remplacées par des places en zone blanche à durée limitée. Le contrôle des horodateurs est perturbé par les dispositifs d'ouverture radiocommandés des véhicules. Dès lors, il a été décidé de revenir au système du « ticket de stationnement derrière le pare-brise ». Une campagne d'information a été entreprise dans le but de sensibiliser le public à ce changement. Aucune nouvelle zone de « macarons » n'a été mise en place en 2002. Des projets existent et seront proposés prochainement. Il en va de même des zones 30. Un préavis sur le contrôle du stationnement sera élaboré en collaboration avec le Corps de police.

10^e observation : *La Municipalité est invitée à renseigner notre Conseil sur les coûts globaux qui avaient été engagés pour l'équipement de notre ville en horodateurs radiocommandés, ainsi que la date de leur première mise en service. De plus, il serait intéressant qu'elle motive les raisons qui ont poussé à leur renoncement, donnant à penser que l'on revient à une situation antérieure. Une garantie de bon fonctionnement de la part du fabricant pourrait-elle être actionnée ?*

L'utilisation des parkings-relais est en augmentation constante. La réalisation de celui de la Tuilière (terminus du bus N° 1) est prévu pour la deuxième moitié de l'année 2003.

SET II et SET III

La mise en place du système d'exploitation des transports SET II est maintenant terminée et bouclé avec un solde positif. Le SET III sera présenté à la Municipalité et au Conseil communal au cours de l'année 2003.

Service de secours et d'incendie

Corps de sapeurs-pompiers

L'effectif des sapeurs pompiers non professionnels était de 243 au 31 décembre 2002, y compris le détachement sanitaire. Le nombre admis par l'ECA devrait être de 150 unités, ce qui est insuffisant en raison des tâches de garde dans les lieux de spectacle. Il faudrait maintenir un effectif de 200 pompiers volontaires. Au début de 2003, une convocation a été adressée à la classe d'âge 1982. Septante jeunes ont accepté de suivre une formation de pompiers volontaires. Il faut relever ici l'importance de conserver la notion d'obligation de servir, même si la taxe non-pompier a été abolie depuis plusieurs années.

Au niveau des pompiers professionnels, une école de formation s'est déroulée dans le courant de l'année 2002 et 12 nouveaux sapeurs professionnels ont été répartis dans les deux sections. Actuellement, il y a deux unités surnuméraires par rapport à l'effectif de 98 pompiers professionnels décidé par la Municipalité. Mais les prochains départs à la retraite nécessiteront une nouvelle école de formation en 2005-2006. De plus, pour répondre aux normes en ce qui concerne les horaires de travail, il sera certainement nécessaire de passer à un nouvel horaire 24/48 au lieu de 24/24 nécessitant la mise en place d'une troisième section.

La convention avec la Commune de Cugy a été ratifiée et les locaux de Montheron 53 sont utilisés par la section de Montheron et le Corps des pompiers de Cugy. Il faut noter que les travaux de réfection de ces locaux, qui ont fait l'objet d'un préavis en 2002, sont maintenant terminés. De nouvelles conventions sont en discussion pour Vernand-Romanel-Cheseaux et pour Vers-chez-les-Blanc-Epalinges.

L'utilisation du car des pompiers pour des usages privés fait l'objet d'une convention avec le club sportif du poste. Toutefois, ce règlement ne donne pas entière satisfaction et un nouveau règlement portant sur l'utilisation du car, notamment en ce qui concerne les conducteurs, sera mis en place dans le courant de l'année 2003.

Tous les véhicules de secours, équipés de feux bleus et d'un avertisseur à deux tons alternés doivent disposer, outre du tachygraphe, d'un système appelé « fin de parcours ». Ces installations sont obligatoires immédiatement pour les nouveaux véhicules et, pour les anciens, un délai de mise en conformité a été fixé au 1^{er} janvier 2006. La charge financière est de Fr. 3000.— par véhicule. L'adaptation des véhicules se fera par étapes successives. Un préavis sera prochainement présenté au Conseil communal à ce sujet.

Groupe sanitaire

Une augmentation du personnel de cinq unités a eu lieu le 1^{er} janvier 2002 sur demande du Service cantonal de la santé publique – et à sa charge – afin de renforcer le nombre d'équipages d'intervention les jours ouvrables, qui a passé de trois à quatre de 10 h à 19 h et de deux à trois de 19 h à 22 h. Le nombre d'équipages a également passé de deux à trois durant les nuits de week-end depuis l'automne 2002 afin de répondre à la nouvelle situation engendrée par la vie nocturne à Lausanne.

On enregistre à présent des dégradations (jets de pierres, tags, etc.) sur les véhicules sanitaires, ce qui n'existait pas jusqu'ici. Il est impossible de laisser un véhicule sans surveillance pendant une intervention, ce qui est inquiétant.

Pour la première fois, des ambulanciers en formation ont été engagés. Ces collaborateurs disposent d'un certificat de technicien ambulancier, obtenu après une année de formation, qui leur permet d'assurer un rôle d'ambulancier assistant. Les deux dernières années d'études nécessaires à l'obtention du diplôme d'ambulancier sont effectuées en cours d'emploi, soit 50% au sein du Groupe sanitaire et 50% à l'école.

Deux ambulances de marque Mercedes Sprinter ont été acquises en 2002 en remplacement de deux fourgons Dodge/Mowag âgés de 12 et 17 ans et pour lesquels il n'existe plus de pièces de rechange. De plus, l'augmentation des tâches du Groupe sanitaire a nécessité l'acquisition d'une ambulance supplémentaire dès le 1^{er} janvier 2003.

Le nombre d'interventions est passé de 6635 en 2001 à 6602 en 2002, soit une légère diminution de 33 missions. La moyenne journalière est de 18,1 interventions en 2002.

Office de la sécurité civile

Le préavis du Centre de La Rama est terminé et la nouvelle structure est opérationnelle depuis le début du mois de juin 2002. L'office est maintenant entièrement regroupé à La Rama. L'effectif du personnel est de 31 personnes, représentant 30,2 postes équivalents plein temps (EPT).

Les effectifs de la Protection civile ont été revus à la baisse. Les formations d'intervention régionales (FIR) et les formations d'appui régionales (FAR) constituent les forces vives de la protection civile. L'effectif FIR est de 145 à la fin de 2002, alors qu'il devrait être réglementairement de 281. Pour les FAR, l'effectif à la fin de 2002 est de 1279 (réglementaire :1456).

Au niveau des constructions protégées, on relève des difficultés. Le poste de la Rouvraie est utilisé par des groupes de musique, ce qui le rend difficilement disponible en cas d'urgence. Le poste de Coteau-Fleuri est mis à disposition de la FAREAS pour le logement des réfugiés. Il faudra trouver des solutions pour que ces deux postes soient disponibles conformément aux dispositions en vigueur et en regard de la mission de protection de la population.

La maison du feu est maintenant hors d'usage et un préavis devrait être présenté pour son remplacement. L'absence de cette installation complique la formation des sapeurs-pompiers qui utilisent régulièrement la piste de La Rama pour leur instruction de base.

11^e observation : *La Municipalité est invitée à faire reconstruire rapidement, avec l'aide de l'ECA, une nouvelle maison du feu à l'usage de la formation des sapeurs-pompiers.*

Service des pompes funèbres officielles

Le Service des pompes funèbres officielles a été rattaché à la Direction de la sécurité publique dès le 1^{er} janvier 2002. Il s'agit d'un service commercialisé qui, durant l'année 2002, s'est efforcé de se faire mieux connaître par la population.

Le dépôt sous les arches du pont Chauderon abrite l'atelier de menuiserie qui fabrique tous les cercueils utilisés et le garage. Un stock de mille cercueils de tous types est à disposition en permanence.

Le personnel de la menuiserie est polyvalent ; il est appelé à assurer les permanences du service qui est atteignable vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Durant l'année 2002, sept personnes ont quitté le service et ont dû être remplacées. Ces départs sont dus principalement à la complexité des tâches à accomplir et également à des mises à la retraite.

Il faut également relever que 83,88% des funérailles donnent lieu à une incinération, tandis que les 16,12% restants débouchent sur une inhumation. Les cercueils sont différents selon le genre de funérailles. Cette proportion est la même depuis plusieurs années.

CHAPITRE III

DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DU PATRIMOINE

Préambule

Ce dicastère est entièrement nouveau dans son organisation. C'est ainsi que cette direction regroupe depuis le début de la nouvelle législature des services jadis rattachés à l'Administration générale – Culture –, à Finances – FoDoVi et Service immobilier –, à la Sécurité publique – Sports –, à Enfance, Jeunesse et Education – Bibliothèque municipale.

Les commissaires, pour qui certains services étaient visités pour la première fois et pour d'autres avaient été visités l'année précédente, se sont intéressés à connaître si cette nouvelle organisation favorisait de nouvelles synergies entre les services.

Leurs travaux ont débuté par une séance avec le directeur accompagné de tous ses chefs de service pour établir un calendrier des visites. Cette séance nous a permis de constater que l'ambiance était plutôt bonne à la direction de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Certains services sont amenés à travailler ensemble, comme par exemple les Services immobilier et de la culture, les bâtiments des musées étant, par exemple, gérés par le Service immobilier. Il y a même un poste de concierge au Musée de l'Art brut qui fait office de fait d'aide pour le montage des expositions. Par ailleurs, il y a certaines convergences entre les services commercialisés tels que FoDoVi et le Service immobilier. En revanche, le Service des sports semble fonctionner de manière indépendante, gérant lui-même son patrimoine immobilier. Il est amené à collaborer étroitement avec son ancien dicastère de la Sécurité publique pour l'organisation des différents événements sportifs lausannois, tels que les 20 km de Lausanne, le Marathon, etc.

Dans tous les services il y a un mot qui revient souvent : économies. Un effort a été fait au niveau du personnel qui n'a que peu augmenté par rapport à 2001.

Les commissaires tiennent à relever l'excellent accueil qu'ils ont reçu lors de leurs visites et à remercier les chefs de service de leur précieuse collaboration grâce à laquelle toutes les questions ont pu trouver une réponse.

Service des forêts, domaines et vignobles

Le service a introduit le décompte analytique des heures de travail. Cette statistique nous apprend que plus de 60% des heures travaillées sont attribuées au service des forêts. Les vacances et les absences pour maladies et accidents représentent 20% de ces heures. Ne sont pas détaillées les minutes passées par le secrétariat à observer les grands mammifères de la forêt apparaissant à proximité du Boscal. Les commissaires estiment que ce petit privilège n'est pas dommageable à la productivité du service, dans la mesure où il peut être un facteur de motivation à venir tôt au travail.

Forêts

La gestion forestière n'a pas été favorisée par la météo en 2002 : de juillet à décembre il y a eu de 9 à 14 jours de pluie chaque mois. L'année écoulée a également été consacrée essentiellement à la remise en état du solde du reboisement des parcelles déstabilisées par l'ouragan Lothar. Sur les 800'000 arbres que totalisent les forêts de la Commune, 20'000 environ sont abattus chaque année. Actuellement, la Commune en replante entre 6000 et 7000. Des coupes préparatoires ont été faites notamment pour Tridel, la tour et les places de parc de Sauvabelin ainsi que pour la sécurisation d'un chemin piétonnier à Montolivet.

La chaufferie de la Tuilière a éliminé plus de 5000 tonnes de bois. La production de chaleur est de 17'778 MWh, en augmentation de 3% par rapport à 2001.

La visite au centre administratif du Boscal nous a permis de constater que celui-ci est maintenant connecté à RECOLTE suite à l'observation N° 23 du rapport de la Commission de gestion 2000.

Comme l'année dernière, les commissaires se sont intéressés à la sécurité des travailleurs en forêt. Bien que les accidents aient diminué, il n'en reste pas moins que le chiffre de 87,5 jours d'interruption de travail est encore trop élevé. A l'approche des 50 ans, ces collaborateurs souffrent d'arthrose causée par les vibrations de la tronçonneuse. Le service FoDoVi étudie la possibilité d'occuper ces personnes à d'autres tâches. Un groupe de travail baptisé « Bien-être » étudie la question des effets de l'usure physique des forestiers-bûcherons. Il faut noter que le travail en forêt est moins axé sur la production de bois, en raison de la difficulté de commercialiser celui-ci, que sur la prise de conscience des autres fonctions du milieu forestier : protection, diversité biologique, espace de loisirs pour les Lausannois. Cette multifonctionnalité de la forêt conduit à une diversification des tâches effectuées par les bûcherons, ce qui nous laisse espérer que ceux qui sont au début de leur activité souffriront moins de l'usure causée par les tronçonneuses que leurs aînés.

L'une des préoccupations des responsables de nos forêts concerne les dangers que peut occasionner l'utilisation abusive des forêts pour les loisirs. C'est ainsi que le surveillant des forêts signale le contrôle de cinq manifestations sportives en forêt, de 79 cas d'infractions à la police forestière liées à la circulation automobile et de dégâts récurrents aux arbres de Sauvabelin. Des soirées dansantes se terminent parfois dans les bois. Les dégâts dus au vandalisme sont estimés à environ Fr. 100'000.— par année.

Dans le cadre de ses visites, la sous-commission s'est plus particulièrement intéressée aux Objets biologiques d'intérêt (OBI). Rappelons que ces sites sont gérés de façon spécifique en raison de leur intérêt écologique, la diversité ou la rareté des espèces végétales et animales présentes. Ces OBI représentent environ 5% des heures travaillées au service des forêts. Le service des forêts touche des subventions du Canton et de la Confédération pour la gestion de ces sites. Celle-ci pose des problèmes spécifiques dans une forêt qui se trouve à proximité d'une agglomération, ce qui en fait un lieu de loisirs très fréquenté par les citoyens. Les commissaires ont visité un site proche du lac de Sauvabelin dont la particularité est de compter de nombreux chênes de grande taille. Les arbres sont maintenus et lorsque ceux-ci meurent ils ne sont pas évacués. Leur décomposition permet le développement d'une quantité d'organismes constituant un biotope complexe et très riche. Cette « non-intervention » a pour conséquence que ce site n'est pas totalement sécurisé (chute de branches). Si les chemins sont protégés par élimination des arbres susceptibles de tomber, l'intérieur du périmètre de l'OBI sera signalé de manière adéquate par des panneaux et par la réhabilitation d'un petit fossé délimitant le périmètre.

Des déprédations ont été constatées sur ce site : abandon de déchets, feuilles de papier punaisées sur des troncs, traces de foyer au pied d'un arbre, blessures faites aux arbres avec des objets tranchants. La signalisation du périmètre de l'OBI devrait être accompagnée de panneaux à proximité du lac de Sauvabelin expliquant la spécificité du site et les règles de comportement qui, malheureusement, ne semblent pas évidentes pour certains de nos concitoyens. Nous espérons par ailleurs que le travail fait avec les écoles pour découvrir la forêt avec les enfants sensibilisera les jeunes générations et leurs parents à la richesse de nos forêts et à la nécessité de les préserver.

Domaines

La Ville de Lausanne, qui est propriétaire de belles exploitations agricoles, possède 500 ha de terres agricoles et 200 ha de pâturage.

La compostière de la Tuilière a traité 16'000 tonnes de déchets en 2002, soit environ 60 tonnes par jour ouvrable.

Malgré l'approbation du préavis par le Conseil communal concernant le Chalet-des-Enfants, les travaux de réaménagement de l'auberge n'ont malheureusement pas pu démarrer en raison de divergences avec la locataire. La justice étant saisie de ce conflit entre la locataire et la Ville, la sous-commission a estimé qu'une visite sur place était inopportune avant la conclusion de cette affaire.

Il convient de relever l'étroite collaboration avec Eauservice pour rationaliser la gestion des parcelles sourcières et également la bonne coordination qui s'est instaurée avec le Service d'urbanisme dans le cadre des réflexions sur l'avenir des régions périphériques et foraines.

Vignobles

Produire des vins de qualité, tel est l'objectif des six vigneron de la Ville et du service des vignobles. La réputation des vins de Lausanne n'est plus à faire, mais l'attention doit être constante et chaque année est un recommencement. Les « vendanges du Bicentenaire » s'annoncent être particulièrement bonnes surtout pour les rouges qui sont riches en tanin ; les niveaux de teneur en sucre sont supérieurs aux sondages de 1999 et de 2001. Les commissaires ont pu déguster au Château Rochefort le cru 2002 peu avant la mise en bouteille. Cette dégustation a confirmé la fierté que la Ville peut tirer de son écusson estampillant de tels produits. Il faut relever le travail passionné fait par ses vigneron et notamment par M. Aimé Berger qui a accueilli la sous-commission. M. Berger nous a par ailleurs initié au sur-greffage, technique permettant de changer de cépage sans replanter les parcelles, et à la lutte biologique contre les parasites dont il est responsable dans sa région.

En 2002, la Ville a vendu 318'266 litres, dont 70'852 litres de rouge, au prix moyen de Fr. 10.18 le litre. Le résultat financier global de la mise se monte à Fr. 2'602'608.—.

Notons encore qu'à partir du 1^{er} novembre 2002, les vigneron de la Ville sont soumis au contrat-type vaudois de vignolage ; la situation juridique est donc plus claire, puisque le contrat de vignolage est un accord paritaire.

Service immobilier

Avec la nouvelle législation, le Service immobilier (anciennement Service des gérances) a également quitté la Direction des finances pour rejoindre la Direction de la culture, des sports et du patrimoine. La Municipalité a confirmé sa volonté de concentrer la gestion immobilière de la Ville au sein du Service immobilier, y compris la gestion de l'ensemble des appartements de fonction au 1^{er} janvier 2003. Dès lors, toutes les opérations immobilières de la Ville transitent par le Service immobilier.

Le crédit cadre de Fr. 14 millions, accordé pour la période 2002-2005 en vue des travaux de rénovation et d'entretien, a été engagé à hauteur de Fr. 352'618.— au 31 décembre 2002. Dans le détail : Fr. 99'944.15 au patrimoine financier et Fr. 252'673.85 au patrimoine administratif.

Cinq préavis ont également été votés pour un montant de Fr. 25'548'000.— concernant la rénovation de l'immeuble Grand-Pré 3-5 (préavis N° 2002/20), immeuble des Bergières 7 (préavis N° 2002/29), immeuble place de la Palud 21 et 21 bis (préavis N° 2002/30), Hôtel de Ville (préavis N° 220), immeuble rue Haldimand 3/Place Arlaud 2 (préavis N° 255).

Nous nous sommes rendus sur le chantier de la future Haute école de théâtre de Suisse romande où nous avons constaté l'avancement des travaux qui semblent se dérouler selon le planning.

Nous avons également visité l'immeuble administratif de Beau-Séjour 8 où des travaux ont été effectués pour l'installation de services qui ont dû trouver des locaux provisoires. Nous connaissons les projets de vente de cet immeuble au Lausanne-Ouchy, en échange d'un terrain au Flon pour la construction d'un nouvel immeuble pour l'Administration communale. Nous avons pu constater que les travaux effectués à Beau-Séjour ont été faits avec simplicité, pragmatisme et ingéniosité afin de ne pas dépenser inutilement les deniers publics. Les choix constructifs et de matériaux sont simples et ont cherché à maintenir l'existant où cela était possible.

Au cours de 2002, le Service immobilier a poursuivi et consolidé la mise en place de son nouvel outil de gestion informatique OFIGER qui est opérationnel dès 2002. En effet, avec cet outil de travail, la gestion des immeubles est assurée (facturation et encaissement des loyers, établissement des comptes d'exploitation, des décomptes de chauffage et des budgets, gestion technique des bâtiments, production de statistiques diverses, etc.).

La mise en place de cet outil informatique a commencé en 1999, suite à l'adoption du préavis N° 58 daté du 8 octobre 1998, et a demandé un effort considérable aux collaborateurs du Service immobilier. Conduite par M. Formica, la mise en place d'OFIGER a demandé un certain nombre d'adaptations aux spécificités du Service immobilier. Ce programme se greffe sur le programme de gestion GEFI utilisé à la Ville. Actuellement, les bâtiments de la Bourse communale, de la Caisse de pensions et de la Fondation Pasche sont gérés avec OFIGER. La volonté du service est d'y intégrer aussi le patrimoine administratif.

Les principales fonctions du programme sont opérationnelles, comme tout ce qui concerne la gérance (gestion des locataires, des baux, rappels et contentieux, etc.), les décomptes chauffage, la comptabilité et les finances. D'autres fonctions doivent encore être installées ou rendues opérationnelles, comme ce qui concerne les fournisseurs (lien avec le fichier existant des fournisseurs de la Ville, gestion des offres, gestion des intervenants usuels au niveau de chaque immeuble, etc.). Le service veut aussi intégrer l'historique des travaux exécutés au niveau de l'immeuble et de l'objet. Ce dernier point est en liaison avec l'éventuelle acquisition du programme EPIQR développé à l'EPFL. Certaines fonctionnalités d'OFIGER n'ont pas encore été installées car elles n'étaient pas prioritaires par rapport aux tâches courantes liées à la gestion des immeubles. Le volet « multimédia » (stockage et indexation de documents tels que photos, plans, etc., par immeuble) n'a pas encore été abordé et l'on a en partie renoncé à certaines fonctions (par exemple : présentation de l'offre de location sur écran tactile ou sur l'Internet).

Compte tenu de la somme de travail que représente la mise en place d'un tel outil, nous pensons que les efforts doivent en effet être mis sur les fonctionnalités les plus importantes. L'intégration de l'historique des immeubles nous semble particulièrement importante dans la mesure où elle doit permettre une meilleure planification des travaux de transformation et d'entretien. Nous savons que des travaux faits assez vite permettent d'éviter une dégradation qui, au final, coûtera plus cher. Nous remarquons aussi que de tels programmes informatiques, s'ils simplifient le travail dans de nombreux domaines, élèvent aussi le niveau d'exigence général, si bien que, s'il rend le travail plus efficace, il n'en diminue pas la charge. Par ailleurs, la complexité de tels outils a pour conséquence que peu de collaborateurs en ont une vue d'ensemble. A cet effet, M. Formica forme de nouveaux collaborateurs pouvant le seconder.

12^e observation : *La Municipalité est invitée à indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour mener à bien la fin de la mise en place du programme de gestion immobilière OFIGER et les fonctionnalités qu'elle juge prioritaires. De plus, la Municipalité est invitée à indiquer quelles sont les mesures de gestion du personnel qu'elle entend prendre pour gérer le surcroît de travail que va occasionner l'intégration du patrimoine administratif et de l'historique des bâtiments à ce programme.*

Le Service immobilier gère au total 7393 objets, propriétés soit de la Bourse communale (3299), de la Caisse de pensions (4046), ou de fondations et divers (48), au nombre desquels 3118 logements (2526 au marché libre et 592 subventionnés), 827 commerces, 2927 places de parking (garages, places couvertes, places extérieures, etc.), 223 droits de superficie, et 301 divers (terrains, enseignes, etc.).

Concernant les contentieux « loyer », les données suivantes nous ont été fournies :

Nombre de rappels : 2700.

Nombre de lettres comminatoires : 195.

Nombre de résiliations de contrat pour non-paiement du loyer : 64.

Nombre d'ordonnances d'expulsion présentées auprès du Juge de Paix : 15.

Nombre d'expulsions ordonnées par le Juge de Paix : 8.

Nombre d'arrangements financiers avec le Juge de Paix : 7.

Nombre de plans financiers pour le règlement du loyer : 40.

Nombre de cas au Contentieux au 31.12.2002 : 75.

Nombre de dossiers liquidés par le Contentieux en 2002 : 196.

Nombre de défalcatons suite à un acte de défaut de biens : 7.

Service de la culture

Le Service de la culture, qui a changé de nom et de direction, a connu une légère augmentation d'effectif en 2002 ; en effet, avec l'engagement d'un nouveau collaborateur et d'un adjoint, ce service compte désormais 5,4 postes pour 6 personnes.

En décembre 2002 a paru le guide Gallimard sous le titre « Lausanne et le Léman » qui a rencontré un énorme succès. La chef de service y a participé activement. Ce guide contribue à donner à Lausanne sa réputation internationale dans le domaine artistique. Selon le Bureau lausannois de statistique, les musées attirent toujours un nombreux public ; ce sont plus de 80'000 personnes qui fréquentent les musées communaux.

Quant aux subventions, qui représentent toujours environ 2,5% du budget, il y a une stabilité pour les principales subventions à l'exception de l'OCL, du TML, du Théâtre de Vidy et du BBL. Les institutions subventionnées par la Ville ne profitent pas qu'aux Lausannois si l'on en juge par les abonnements nominatifs. A remarquer à ce propos que si certaines Communes du Grand-Lausanne participent au financement intercommunal des institutions artistiques lausannoises, d'autres n'y participent que très partiellement.

13^e observation : *Dans la mesure où les grandes institutions culturelles lausannoises profitent à l'ensemble du canton, la Municipalité est invitée à entamer des négociations pour une participation financière.*

En 2002, le théâtre a représenté 27,68% du budget du Service de la culture ; celui-ci a toujours été l'un des piliers de la culture à Lausanne. Le Théâtre Boulimie, qui reçoit une substantielle subvention, devrait être en mesure de présenter un rapport plus étoffé que les 8 lignes manuscrites retranscrites dans le rapport de gestion. Pour une question de transparence, la sous-commission désirait consulter le rapport annuel, mais malheureusement celui-ci n'existe pas. La sous-commission a consulté le rapport sur les comptes du Théâtre Boulimie fait par le Service de la révision. Ce rapport portait sur l'exercice 2000-2001, les comptes étant bouclé au 30 juin. L'exercice 2001-2002 n'est pas encore disponible. La sous-commission tient à relever l'excellent travail du Service de la révision qui met en évidence la bonne santé financière de ce théâtre qui disposait, au bouclage de ses comptes en 2001, de Fr. 215'000.— en fonds propres. Rappelons que la subvention de la Ville à Boulimie est de Fr. 335'000.— , à laquelle il faut ajouter Fr. 57'776.— d'aide au loyer.

14^e observation : *La Municipalité est invitée à exiger du Théâtre Boulimie un rapport d'activité détaillé pour la saison écoulée.*

La sous-commission s'est rendue dans les musées communaux afin d'y visiter les locaux annexes – ateliers, bureaux et dépôts. Le Musée historique ne dispose pas d'espace de réserve. Une partie de l'exposition permanente a été sacrifiée au profit d'un bureau. Néanmoins, il dispose de deux ateliers et de locaux d'entreposage suffisants, bien que l'espace soit utilisé au maximum. Nous avons visité également le dépôt de l'important fonds photographique. Ce dernier est conditionné de manière adéquate pour sa préservation, mais seuls 30% environ des documents sont catalogués. Le Mu.dac, dont les locaux sont les plus récents, est probablement le musée le plus à l'aise. Le problème est plus aigu au Musée de l'Art brut, où l'espace manque particulièrement pour le rangement des collections dont le nombre ne cesse de s'accroître. Ce musée est aussi à l'étroit en ce qui concerne l'espace de travail pour les collaborateurs, la bibliothèque et les consultations externes. En revanche, les nouveaux espaces d'exposition ont considérablement amélioré la présentation des œuvres. La libération de locaux à l'avenue de la Borde pour le stockage des collections des musées lausannois devrait améliorer la situation générale.

Bibliothèque municipale

En préambule, les commissaires ont constaté avec plaisir en entrant dans les locaux administratifs de la Bibliothèque municipale que l'ère de la caverne d'Ali Baba est terminée.

Le service continue à évoluer d'une façon positive, cherchant à satisfaire et à élargir un public toujours plus friand de lecture. Le nombre de lecteurs augmente chaque année, les prêts sont aussi en augmentation : 943'337 en 2002 contre 918'429 en 2001. Notons que 47% des lecteurs résident en dehors de Lausanne.

Le personnel est stable : 55 personnes dont 11 travaillent à 100%, pour 37,67 postes.

En 2002, la Bibliothèque a mis en circulation 21'425 livres et dispose d'un stock de 417'087 livres contre respectivement 19'699 et 405'165 en 2001. Le nombre d'acquisitions est aussi en constante augmentation, de même que celui des dons.

La Bibliothèque municipale offre en particulier la plus grande collection publique suisse de bandes dessinées ; ses collections sont largement renouvelées chaque année.

Enfin, relevons que la fréquentation est réjouissante, puisqu'en moyenne 840 personnes franchissent chaque jour la porte d'entrée de la bibliothèque.

Service des sports

Plusieurs manifestations ont marqué l'année 2002 ; après l'organisation des Championnats d'Europe de patinage artistique, il y a eu également les 2^e Jeux nationaux d'été « Special Olympics 2002 » au cours desquels 1200 athlètes handicapés mentaux se sont mesurés dans 7 disciplines sportives. Puis ce fut le 40^e anniversaire de « Sports-Passion » ; 700 enfants ont pu célébrer cette manifestation en pratiquant divers sports.

C'est en décembre que le Conseil communal a adopté le préavis concernant le Plan directeur du sport.

Malgré la fermeture de la piscine de Montchoisi pour travaux de transformation, la piscine de Bellerive a vu sa fréquentation diminuer par rapport à l'exercice 2001 ; en effet, des conditions météorologiques décevantes au cours de l'été sont la cause d'une diminution de plus de 20'000 entrées. Toutes les piscines de quartier connaissent également une baisse de fréquentation de plus de 10%. Deux piscines de quartier sur les quatre existantes sont payantes ; il avait été envisagé de les rendre toutes payantes, mais des problèmes d'infrastructures, précisément de WC se trouvant à l'extérieur de

l'enceinte, ont fait renoncer à ce changement. En effet, les travaux d'adaptation auraient été disproportionnés par rapport aux avantages attendus.

Le stand de tir de Vernand, qui est l'une des plus importantes installations de ce type en Suisse, a dû réduire de 20 cibles pour le tir à 300 m suite à la décision du Conseil communal de juillet 2002. Avec le développement du programme Armée XXI, la tendance à la baisse des tirs militaires va s'accroître : c'est ainsi que moins de 300'000 cartouches ont été tirées, soit une baisse de 17,5% par rapport à 2001. Concernant le tir sportif que le Conseil communal a refusé de financer, les sociétés ou des Communes ont la possibilité d'acheter des cibles pour la somme de Fr. 35'000.—. Actuellement, 6 cibles ont été achetées.

La motion Bavaud, datant de 1996, demandant la création d'un boulodrome couvert a été étudiée en imaginant d'installer un tel local au-dessus du futur Centre de tri des ordures ménagères. L'actuel moratoire sur tout projet sur le site de Malley (motion Favre) a suspendu ce projet pour l'instant.

Les trois centres omnisports – Bergières, Grand-Vennes, Vallée de la Jeunesse – sont à la disposition de sociétés lausannoises du lundi au vendredi de 18 h à 22 h 30 environ et les samedis et dimanches de 7 h à 24 h pour pratiquer de multiples disciplines sportives.

Le Service des sports fait partie de la plupart des comités d'organisation et participe activement au bon déroulement des manifestations.

En octobre 2002, le Conseil communal a accordé, par le préavis N° 2002/23, un crédit cadre intitulé « Lausanne, capitale olympique ». Ce crédit de Fr. 1 million permet d'engager des fonds pour défendre et promouvoir Lausanne en tant que ville olympique. Les relations avec le CIO sont jugées très bonnes. Elles s'entretiennent par des rencontres officielles régulières, ponctuelles lors d'événements spéciaux, comme l'organisation du Championnat de cross-country à Avenches, ou avec le Musée olympique.

CHAPITRE IV

DIRECTION DES TRAVAUX

Préambule

Les entretiens et les visites des différents services qui totalisent environ 35 heures nous permettent de remercier M. le directeur et l'ensemble des chefs de service ainsi que leurs collaborateurs de l'excellent accueil et de leur disponibilité.

La première prise de contact a été d'assister à une séance hebdomadaire des chefs de service. A cette occasion, nous avons pu constater que la Direction des travaux organise des séances d'information destinées à diverses associations et sociétés de développement dont les sujets concernent notamment les grands chantiers et les nombreux plans partiels d'affectation.

L'unité « Police des constructions » est présente dans chaque service. Les missions de ces sections ont été un peu le fil rouge de nos visites.

Service administratif

L'entité « Administration » s'occupe plus particulièrement des dossiers de construction au niveau des procédures et deux huissiers sont affectés aux dossiers pour les enquêtes publiques en cours. La synthèse des remarques est faite par ce service pour tout ce qui n'est pas construction (stores, ancrage, parois, etc.). Les recours contre les décisions de l'Office de signalétique urbaine sont instruits par un municipal d'une autre direction, décision qui peut faire encore l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

La convention d'affermage de l'affichage conclue avec la SGA arrivait à échéance le 31 décembre 2002. Elle a été reconduite à de meilleures conditions. Les abribus, sponsorisés par la SGA, sont terminés. Celle-ci n'est d'ailleurs plus intéressée par ce genre de publicité, car il est plus difficile d'intéresser des clients pour ce genre d'affichage. Pour ce qui est de l'emplacement des panneaux d'affichage sur la voie publique, il est déterminé en collaboration avec les Services des routes et voirie et de la circulation.

De récentes campagnes publicitaires ont suscité de vives réactions parmi les citoyens. Lors de la présentation du préavis sur le désendettement, la Direction de la sécurité sociale déplorait la publicité faite pour le petit crédit. Or une campagne agressive a fleuri à ce sujet avec comme slogan : « De l'argent tout de suite ». Les commissaires ont demandé quel était le pouvoir de la Municipalité quant au contenu des affiches. La SGA apprécie elle-même les thèmes de publicité avec toutefois des limitations :

- Aucune publicité en faveur du tabac, de l'alcool et à caractère sexuel ne doit être posée dans les environs immédiats des écoles, des lieux sportifs ou de ceux fréquentés exclusivement par des jeunes gens ou des enfants.
- Les publicités ne doivent pas dépasser, pour celles en faveur du tabac 10%, et pour celles en faveur des alcools de plus de 15 volumes pour cent 5% du total des affiches posées sur les domaines privé et public de la commune.

La Direction des travaux a en outre la faculté de limiter la pose d'affiches à caractère polémique dans les environs de certains endroits sensibles (écoles, lieux de culte, etc.). Pour les affiches susceptibles d'être choquantes (sexe, violence, racisme, religion, etc.), la SGA doit soumettre les publicités à la Direction des travaux. Le critère d'appréciation est l'impression que la publicité pourra faire sur l'observateur moyen. En cas de doute, il appartient à la Municipalité de prendre une décision.

L'application de Goéland (gestion informatisée des dossiers d'écriture, anciennement Gide) connaît un développement croissant. La gestion informatisée du courrier entrant est maintenant au point mais elle est introduite seulement pour les nouvelles affaires et progressivement généralisée. Actuellement, il subsiste un double système, manuel et informatique.

La gestion des dossiers « stores/corbeilles » est également informatisée pour les nouvelles affaires. La Police des constructions travaille également avec Goéland, notamment pour ce qui concerne les réfections de façades. En fait, ce sont avant tout les nouveaux dossiers qui exigent un circuit type et touchent toujours les mêmes personnes. Le gain de temps pour la circulation des dossiers dans les différents services est passé ainsi de 3-4 semaines à 3 jours. Les dossiers sont ainsi traités presque en même temps dans les différents services. D'autre part, il y a un gain de temps du fait que l'information est groupée et qu'il n'est plus nécessaire d'aller chercher des renseignements.

15^e observation : *Compte tenu des résultats positifs des tests, de l'intérêt manifesté par le personnel et du gain de temps réalisé dans la circulation des dossiers, la Municipalité est invitée à accélérer la mise en œuvre généralisée de Goéland.*

Pour l'instant, l'atelier de numérisation procède à toutes les saisies du courrier entrant. En effet, il a été jugé préférable d'avoir un seul acteur, mais l'organisation future est en cours de discussion.

Il semble qu'il y ait un problème de personnel tant au niveau de la formation des collaborateurs qu'au niveau de la saisie des données et de mise à jour.

Une visite à l'unité Projets informatiques et applications nous a montré l'excellence du travail fourni et surtout l'engagement des collaborateurs.

Actuellement, ceux-ci sont appelés sur tous les fronts : gestion et maintien des serveurs, formation, appels téléphoniques multiples pour problèmes d'utilisation et bien entendu le développement de Goéland. Le responsable de cette unité est d'avis qu'il serait judicieux de former une personne qui s'occuperait uniquement de la formation et vérifierait si l'utilisation est correcte. Par ailleurs, on peut se demander si cette unité a pour fonction de servir de *help desk* pour l'Administration et si cette tâche ne relève pas plutôt du SOI.

16^e observation : *La Municipalité est invitée à trouver une solution visant à assurer un service d'assistance aux utilisateurs de Goéland.*

Quant au bureau de la comptabilité, il a dû faire face à l'augmentation de la facturation suite au transfert d'Eauservice au 1^{er} janvier 2002. Le retard de facturation sera comblé d'ici au mois de mai 2003 avec toutefois comme conséquence une perte sur les intérêts.

Il convient de mentionner l'effort fourni par ce service qui a engagé 2 apprentis pour un effectif de 28 personnes.

Service du cadastre

Lors de sa visite, la sous-commission a rencontré le nouveau chef de service entré en fonction le 1^{er} mars 2003. Nul doute que son expérience tant à l'Administration cantonale vaudoise qu'à l'Administration cantonale neuchâteloise et à l'Administration fédérale dans des postes à responsabilités est un atout pour la Commune.

Selon les propos recueillis, le chef de service estime que le Service du cadastre fonctionne très bien. C'est une unité spécialisée dont les activités sont basées sur des normes légales, les tâches réglementées. Afin de mesurer si les prestations fournies répondaient à l'attente des utilisateurs, une enquête de satisfaction a été menée. Des résultats obtenus, il s'avère que l'approche clientèle est très bonne.

Police des constructions

Les prestations sont encore octroyées au guichet, ce qui permet de fournir des renseignements sur les dispositions des différents règlements communaux, lesquelles demandent parfois des précisions quant à leur interprétation.

Des informations au public, aux professionnels ainsi qu'à l'intérieur de l'Administration sont données concernant les plans légalisés des limites de construction, les plans d'affectation et de quartier, les secteurs de protection des eaux ainsi que les degrés de sensibilité au bruit. En effet, tous ces plans ne figurent pas sur Intranet car ils nécessitent des compléments à fournir.

Actuellement se pose le problème de la conformité entre le Plan général d'affectation, pas encore en vigueur, et l'élaboration de nouveaux plans d'affectation. Le PGA doit être pris en compte sans que cela soit définitif.

Cinq collaborateurs travaillent à la Police des constructions, l'adjoint administratif y consacrant, quant à lui, 80% de son temps.

Le service doit procéder également au contrôle systématique sur le terrain de l'implantation de tous les nouveaux bâtiments ainsi que des constructions faisant l'objet d'autorisation ou de concession. En moyenne, cinq contrôles sont effectués par chantier.

Les autorisations à bien plaie, comme l'anticipation des constructions sur le domaine public, ont généré des recettes de Fr. 1,2 million.

Sisol

La base de données Sisol a été mise en place en 1980. C'est un système qui donne satisfaction car uniforme dans l'ensemble de l'Administration et qui permet une gestion des données fiable et homogène. Il s'avère qu'il est quelque peu désuet au niveau de l'ergonomie et qu'il faudra penser à son renouvellement, qui figure d'ailleurs au plan des investissements pour Fr. 2 millions. Un préavis est prévu pour 2004.

Relevons l'effort fourni au niveau de la formation des apprentis au nombre de 2 pour 30 collaborateurs et collaboratrices.

Service des routes et voirie

La sous-commission a eu le plaisir de faire la connaissance du nouveau chef de service qui a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2002. Fort d'un service d'environ 325 personnes, la tâche est certes passionnante mais exigeante.

Un projet de démarche qualité a été initié en 2002. Rappelons que la démarche qualité est une méthode de management d'une organisation basée sur l'engagement de tous ses membres et accordant à la qualité un rôle prioritaire. L'unité concernée par cette réorganisation est le bureau technique (40 personnes). Un budget de Fr. 60'000.— est prévu sur deux ans. Cette démarche est conduite par un bureau privé avec à l'interne un ingénieur correspondant. A terme, la certification ISO 9001 pourra être obtenue.

Suite à l'exposition au Forum de l'Hôtel de Ville sur les activités de l'unité de nettoyage s'est posée la question de l'image du service et de l'opportunité de changer de nom et de logo. Une meilleure identification et une meilleure visibilité, à l'instar de ce qui s'est fait au Service d'assainissement, serait un atout pour le service mais aussi valorisant pour les employés.

Le service a l'intention de faire appel à une agence de communication et Fr. 35'000.— seront consacrés à ce mandat.

Police des constructions

Cette unité compte 1,5 EPT. Une de ses missions consiste à effectuer l'analyse de tous les projets privés en liaison avec le domaine public tels que sorties d'immeubles, récolte des eaux, utilisation du domaine public pour des places de parc. Elle fixe les conditions pour des réfections de chaussée et assure le contrôle de conformité des constructions et des aménagements avec les charges prescrites. Pour les PPA, elle examine les connexions avec le domaine public dans et à l'intérieur de PPA.

Entretien et nettoyage

La Ville est divisée en 6 secteurs, chaque secteur comprenant des employés qui s'occupent à la fois du nettoyage et de différents travaux de construction de trottoirs, d'entourages d'arbres, de pavage et de réparation de chaussées. La liste n'est pas exhaustive.

Les limites de ces différents secteurs ont fait l'objet de modifications. A titre d'exemple, le secteur qui partait des rives du lac à la Blécherette a été remplacé par un secteur « Rives du lac » pour des questions d'équipement. Le matériel utilisé pour l'entretien des bords du lac est spécifique et pas nécessairement adapté à l'entretien des hauts de Lausanne.

La question du déneigement a été abordée, le sujet faisant toujours l'objet de débats animés. La Ville doit déneiger 180 km de chaussées et de trottoirs. Un contrat annuel est conclu avec 8 transporteurs locaux. Un forfait de base est prévu. Pour le reste, les entreprises sont défrayées en fonction de leurs interventions. Les transporteurs utilisent les lames propriétés de la Ville.

Concernant le déneigement des trottoirs, la consigne est de déneiger un trottoir sur deux dans une rue qui comporte deux trottoirs, le but étant que chaque rue ait un trottoir déneigé. Dans les bois du Jorat, certaines routes qui ne desservent pas d'habitations ne seront plus déneigées, de même qu'à Sauvabelin la route qui va du Signal à la place des Fêtes.

En cas de grand froid, du calcium est ajouté au sel. La consommation de sel et calcium, soit 844 t pour l'hiver 2002-2003, aura coûté Fr. 170'000.—. Elle est considérée comme modeste par rapport à d'autres années.

Notons que la mise en place dans les WC publics de vannes limitant le débit a permis une économie déjà chiffrée à 149'106 m³, soit environ 28%. Le prix d'une vanne, pose comprise, est d'environ Fr. 80.—.

Ouvrages

La réfection du pont Bessières s'achèvera en 2003. Une mauvaise surprise est apparue sur les bords, abîmés par la carbonatation du béton et devant servir à l'ancrage des nouvelles barrières. Lors des travaux, 8 m³ de fiente de pigeon ont été évacués.

Zones 30 : la création de nouvelles zones à la rue des Amis, à la rue des Jardins et à la rue des Crêtes a été avalisée par la Municipalité. Le coût d'une zone 30 est d'environ Fr. 30'000.—.

La sous-commission a effectué différentes visites :

- A l'avenue de la Harpe encore en travaux (préavis N° 2002/2 de Fr. 2'050 000.— pour Routes et voirie).
- Au quartier de Prélaz (préavis N° 2002/27, réaménagement et réfection partielle de l'avenue de Morges, chemin de Renens et rue Couchirard, Fr. 2'200'000.— pour Routes et voirie). Les commissaires ont été favorablement impressionnés par la réalisation de ce nouveau quartier. Les aménagements de la voirie publique sont de qualité et mettent en valeur l'ensemble. La création d'une bande verte de 265m² plantée d'arbres est particulièrement réussie.

Cet important chantier a nécessité de nombreuses visites de l'ingénieur du service en charge du projet, parfois jusqu'à trois fois par semaine. Il est à noter que malgré les indications de niveau données par le Service du cadastre, le niveau n'a pas été respecté et on constate entre autres qu'un escalier extérieur comporte une demi-marche.

- A la maison de quartier Sous-Gare, où une entreprise procédait au nettoyage des nombreux tags qui « ornent » tant l'extérieur que l'intérieur du bâtiment. Ce travail effectué par de jeunes ouvriers est pénible. Il est suggéré qu'un avis soit placardé dans le centre et/ou à l'extérieur indiquant le coût des travaux de nettoyage.
- Aux Ateliers et magasins de la Ville (AMV).

La gestion informatisée des heures de travail permet de mieux connaître le taux d'occupation et d'affecter les employés à des tâches lorsqu'il y a des temps morts. Certaines activités sont en effet saisonnières comme la taille des bordures qui ne peut se faire par grand froid.

La gestion des stocks de bordures est informatisée et actualisée de mois en mois.

L'atelier de préfabrication des sacs de routes, fermé il y a deux ans, sera rouvert pour la fabrication de pièces que le marché n'offre plus, cela à temps perdu.

L'atelier de serrurerie du Service de la circulation, situé actuellement à la rue de la Borde, occupera un local aujourd'hui vide.

Les AMV mettent à disposition du matériel pour diverses manifestations. Si les prestations ne sont pas facturées, le coût est toujours porté à la connaissance des bénéficiaires. Ainsi, la prestation pour le Carnaval de Lausanne en 2002 s'est élevée à Fr. 31'642.85.

Aux Travaux publics et aux AMV, le taux de mutation du personnel est de 10%. Il s'agit de retraites anticipées d'étrangers qui regagnent leur pays ou d'employés qui changent de service. Une offre d'emploi pour un poste d'ouvrier-balayeur à fin 2002 a suscité 333 offres dont beaucoup de postulants étaient au bénéfice de permis F.

Le Tribunal des mineurs a demandé que des travaux d'utilité publique soient prévus pour les jeunes condamnés pour des déprédations. Une demande similaire a été présentée au Service d'assainissement. Jusqu'à ce jour, peu de mesures de ce type ont été décidées.

Service d'urbanisme

Office de la police des constructions

Cet office joue un rôle de leader par rapport aux différents offices de police des constructions de la Direction des travaux. Pendant l'enquête publique, le dossier est mis en circulation dans les différents services qui peuvent émettre des remarques ou des directives. La synthèse de ces observations est assurée par l'office qui présente ensuite une proposition sur formulaire à la Municipalité, laquelle délivre, le cas échéant, le permis de construire.

La tâche de l'office consiste à s'assurer que le projet est conforme aux dispositions légales et réglementaires et aux plans d'affectation légalisés ou en voie d'élaboration. L'essentiel du contrôle de conformité relève de ce service.

L'office renseigne également le public et les professionnels de la branche sur les prescriptions légales et réglementaires.

Bureau d'études

Les propriétaires ne participent pas au remboursement de l'établissement des plans partiels d'affectation (PPA) élaborés par le Service d'urbanisme. La Municipalité estime qu'il est du devoir de l'Autorité de planifier le territoire.

Le coût estimé d'un PPA par les services de la Ville tourne autour de Fr. 100'000.—.

Si le PPA exige un rapport d'impact, qui est confié à un bureau spécialisé, ce dernier peut faire l'objet d'un remboursement de la part des propriétaires au prorata des possibilités de construire. Le propriétaire peut être amené à financer directement le rapport d'impact, comme ce fut le cas au Flon.

Concernant les pôles de développement, le projet d'implanter un biopôle à Vennes ne verra pas le jour, mais le terrain est équipé. Pour celui de la Blécherette, il est difficile de trouver une coordination du fait qu'il y a trois communes. Un organisme de gestion regroupant les Communes a été constitué sous forme d'association de Communes. L'Etat souhaite instaurer une étude de compatibilité entre le développement de ce pôle avec celui des communes concernées et du réseau des transports privés et publics. La Ville participe au financement de cet organisme.

Service d'architecture

Les grands chantiers que connaîtra la ville ces prochaines années généreront un travail accru pour le service. Afin d'assurer une unité architecturale concernant les diverses stations du M2, le service est chargé du *leadership* ainsi que de la coordination entre les différents mandataires concernés par ce projet.

L'engagement par contrat de droit privé d'un nouvel architecte, prévu dans le budget 2002, s'est avéré nécessaire. En fait il n'entrera en fonction qu'en 2003.

L'adjoint administratif, qui était un vrai maître d'apprentissage et a formé plus de 15 apprentis, part à la retraite en 2004 et ne peut plus en former de nouveau.

Études et constructions

Cette section fonctionne à la manière d'un bureau d'architecture, dans le cadre des enveloppes budgétaires qui lui sont confiées.

Une nouvelle organisation a été approuvée par la Municipalité et mise sur pied en 2003. La section avait d'ailleurs déjà été restructurée en 2000.

Analyse et inspection des constructions

Les prestations de cette section, ex-Police des constructions, recouvrent l'analyse des permis de construire et leur suivi. Le pouvoir d'examen porte principalement sur le respect des normes en matière de sécurité, d'accessibilité et de salubrité des bâtiments. Si la couleur et le revêtement des façades relèvent de la compétence du service, celui-ci ne se prononce pas sur l'esthétique des constructions et intervient seulement si le projet est catastrophique. Dès le moment où le maître d'ouvrage propose un projet conforme aux dispositions légales, le service ne peut s'y opposer.

Une personne est affectée à la prévention des accidents dont les visites augmentent de manière significative eu égard à la complexité des chantiers. A titre d'exemple, pour le chantier de l'hôtel Alpha trois visites par semaine étaient effectuées. Les commissaires notent que selon le rapport de gestion, seulement deux infractions ont été commises en 2002, aucune en 2001, ce qui donnerait à penser que les mesures propres à sauvegarder la sécurité sont respectées par les entrepreneurs. Une autre raison serait le service de conseil aux architectes, ingénieurs et entrepreneurs dès le début du projet et le nombre de visites, dissuasif.

L'Inspection des constructions compte deux inspecteurs dont les missions sont dictées par les avis parvenus à la Direction des travaux, avis exigés selon l'état d'avancement de la construction. Ils veillent à ce que les plans autorisés et les conditions particulières à l'octroi du permis de construire soient respectés.

Les commissaires ont effectué une visite à l'Hôtel de Seigneux. Le mandat a été confié à un architecte et l'organisation des travaux s'est faite en collaboration avec le Service d'architecture. Si le projet est réussi, le choix des matériaux – métal pour les fenêtres, cadres de portes et portes – laisse perplexe pour ce bâtiment historique, ce d'autant plus que les forêts de la Ville ne manquent pas d'essences pour la fabrication de ceux-ci.

Ce parti pris relève, selon les explications fournies, du choix de l'architecte.

17^e observation : S'agissant de constructions situées dans des quartiers de valeur historique, la Municipalité est invitée à porter une attention particulière aux choix, teintes et mises en œuvre des matériaux et à privilégier, dans la mesure du possible, l'utilisation de bois indigène.

Service d'assainissement

Gestion des déchets

En raison du manque de capacité des usines d'incinération en Suisse romande, les déchets ont dû être acheminés à Weinfelden. La construction de la nouvelle usine de Posieux a permis une détente sur le marché. Le prix de la tonne varie en fonction de l'offre et de la demande. Actuellement, les prix peuvent être négociés, ce qui n'a pas été le cas lorsque les usines étaient saturées. Certaines usines n'acceptent que les déchets compactés ou broyés ou seulement le transport par rail. Lausanne est à tous ces points de vue bien équipée.

Le coût de fonctionnement (pour la communication, la formation, le Coup de balai printanier) est de Fr. 1.50 par habitant et par an pour les Communes de GEDREL. Certaines Communes comme Le Mont et Epalinges sont indépendantes, bien que faisant partie de GEDREL.

Cette société, avec Sadec, Satom, Strid et Valorsa financent des campagnes de sensibilisation dans les écoles, sans participation financière du Canton. Les groupements scolaires de Prélaz et de Floréal n'ont manifesté aucun intérêt.

L'évolution du prix du papier est favorable et dépend de la qualité du papier livré. Lausanne collecte en vrac le papier et le carton, ce qui donne une qualité moyenne. Il est vendu à une entreprise qui trie et vend selon la demande. Des collaborateurs du Service d'assainissement vérifient les prix sur la base des cours publiés dans des revues allemandes et françaises. A Malley, les efforts sont portés sur le tri, le papier peut être vendu à une papeterie à Utzensdorf ; le prix est lissé sur 3 à 6 mois.

En 2002, la vente de papier a rapporté environ Fr. 41'000.—, ce qui ne couvre pas les frais de collecte mais permet une économie de Fr. 100.—/t par rapport à l'incinération.

Les activités de surveillance de la propreté occupent trois personnes. Un quatrième collaborateur examine les plans des constructions du point de vue de l'emplacement des conteneurs et de leur dimensionnement. Cette activité est presque à plein temps et implique des déplacements. Les emplacements doivent être mis à l'enquête compte tenu des nuisances avec un règlement d'exploitation.

Tridel

Le chantier a démarré en décembre 2002. Le site, qui est une ancienne décharge, est pollué. La société a demandé des subventions à la Confédération.

Trois personnes ont été engagées mais sont payées par Tridel. La Ville facture les heures de secrétariat, la location des locaux et les frais administratifs à Tridel.

Gestion des eaux

Bureau technique

Une personne à plein temps s'occupe des dossiers d'enquête. L'examen porte sur la nécessité de prévoir un bassin de rétention ou une infiltration, le niveau de raccordement au réseau, l'installation de pré-épuration.

Un contrôle du raccordement est effectué sur place. Le collaborateur donne des renseignements concernant l'emplacement des collecteurs. Cette activité de renseignements est jugée importante car elle est le premier contact avec l'architecte ou l'ingénieur et permet d'agir en amont.

Les commissaires se sont rendues à la STEP de Vidy pour constater l'état d'avancement des deux préavis votés en 2002 :

- La réalisation de la dernière étape d'installation de désodorisation n'est pas terminée. L'installation pour les boues stockées est achevée mais pas encore en exploitation. Il s'agit de trouver le bon dosage chimique, en phase d'essai. A fin mai 2003, l'installation devrait être en exploitation régulière. Les réseaux pour transporter l'air vicié sont terminés mais non l'installation du transfert des boues dont le concept a été développé par le service lui-même.
- Les installations de traitement des oxydes d'azote (DeNOx) sont en cours de construction.

Eauservice

Rattaché en janvier 2002 à la Direction des travaux, la sous-commission s'est penchée pour la première fois sur la gestion de ce service et a pu se rendre compte de l'ampleur de ce patrimoine et du prix à payer pour l'entretien des infrastructures : 900 km de conduites, 120 sources correspondant à environ 3 millions de m² de terrain, 3 usines de potabilisation et 20 réservoirs. Au Pays d'Enhaut, 16 sources appartiennent pour moitié à Romande Energie. La valeur d'une source est évaluée à son rendement, qui est fonction des quantités d'eau fournie, de l'altitude à laquelle elle sort ; plus elle est éloignée, moins son rendement est intéressant. Le prix de vente au détail est de Fr. 1.90/m³. Toutes les sources, le réseau, la station de pompage, les réservoirs etc. totalisent une valeur d'environ Fr. 500 millions à Fr. 600 millions non activés représentant la valeur commerciale.

De façon générale, Eauservice vend moins d'eau, car beaucoup d'industries, fortes consommatrices, ont fermé – Iril, Coca Cola – ou ont été restructurées comme Swiss Dairy Food. Des économies sont réalisées dans les ménages et les hôtels grâce à de nouveaux appareils. Certaines Communes, qui avaient un système de facturation forfaitaire, ont passé au tarif m³, ce qui a incité aux économies.

La sous-commission constate que le budget est surévalué dans l'estimation des revenus, cela depuis quelques années.

18^e observation : Lors de l'élaboration du budget, la Municipalité est invitée à faire une estimation réaliste des revenus provenant de ventes d'eau.

De nouvelles dispositions de la Loi sur les denrées alimentaires entrées en vigueur en 2002 stipulent une responsabilité du distributeur jusqu'au robinet du client, ce qui va obliger le service à réviser ses règlements et à reconsidérer les conditions de partenariat avec les appareilleurs.

Le service a déjà entamé une réflexion face à l'éventualité d'une libéralisation du marché de l'eau dont la première parade a été l'obtention de la certification ISO 9001.

La sous-commission a visité l'usine de traitement d'eau de boisson de Lutry, le réservoir et la station de La Croix-sur-Lutry maintenant achevée et partiellement en service.

Conclusion

La sous-commission constate avec satisfaction que dans de nombreux services, les conseils prodigués au client en matière de construction sont considérés comme une démarche importante.

Malgré cet effort de conseil et les divers contrôles des services, sans compter ceux de l'Inspection des constructions et ceux liés à la prévention des accidents, certains constructeurs ne respectent pas, lors de l'exécution des travaux, les plans tels que mis à l'enquête et les conditions fixées par le permis de construire.

Les contrôles sont certes nécessaires et reposent souvent sur des normes légales et réglementaires. Cependant, la sous-commission se demande si les nombreuses interventions des services ne sont pas disproportionnées compte tenu des résultats obtenus et de l'effort de conseil mis en place en amont, d'autant que des sanctions sont prévues pour les travaux non conformes. Elle se demande si ces contrôles ne pourraient pas être concentrés sur quelques collaborateurs, à charge pour eux d'alerter le service compétent en cas de non-respect des plans et des conditions émises.

La sous-commission est consciente que seul un travail d'analyse en profondeur serait à même de vérifier l'impression donnée de contrôles trop diversifiés et peu économes des forces de l'Administration.

19° observation : *La Municipalité est invitée à rationaliser les contrôles de conformité durant les différentes phases des chantiers.*

CHAPITRE V

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

Préambule

Comme lors de la première prise de contact de notre première année de fonction en tant que commissaires de la sous-commission de gestion, nous avons assisté à la conférence des chefs de service de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, qui a lieu en principe une fois par semaine. Ce tour de table a permis d'apprécier la mise à plat de certains problèmes et surtout de l'interconnexion que peuvent présenter certaines solutions proposées.

D'après les chiffres fournis par le Contrôle des habitants, il ressort que près d'un cinquième de la population lausannoise intéresse la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, ce qui explique le fait que nous avons constaté que cette direction devenait un immense paquebot.

On constate aussi que la mise en place des mesures décidées par EtaCom n'est pas aussi simple, puisque la séparation et la répartition des tâches incombant à la Commune et au Canton ne sont pas encore complètement clarifiées.

De plus, dans le cadre d'Agenda 21, apparaît la nécessité d'ouvrir une plus large collaboration avec des associations privées pour offrir un encadrement le plus vaste possible pour notre jeunesse.

Secrétariat général

Activités

En plus des responsabilités traditionnelles de coordination des différentes activités au sein de la direction, le Secrétariat général s'occupe également des relations extérieures et communique avec les différentes associations professionnelles qui touchent à l'enfance et à la jeunesse.

Dans ce cadre, une plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence a été organisée. Ce projet, élaboré dès avril 1997 pour lutter contre la violence et les incivilités, a demandé la participation de plusieurs éducateurs et médiateurs, en collaboration avec le président du Tribunal des mineurs. Une visite à Villeurbanne, dans la banlieue de Lyon, un quartier particulièrement sensible et confronté à cette problématique, a permis de voir comment d'autres cités et d'autres communautés appréhendent ces problèmes. Une assemblée générale a lieu deux fois par année. Un comité, présidé par M. Dunant, responsable de la Bourdonnette, a été créé. Des groupes de travail s'occupent en particulier d'enfants battus, d'orientation professionnelle, etc.

Service des écoles primaires et secondaires

Ce service gère la partie administrative des douze établissements primaires et secondaires lausannois, les secrétaires de ces établissements étant restés des employés communaux. Il est vrai que de plus en plus, le Département cantonal de la formation et de la jeunesse tend à déléguer la mise en place de nouveaux programmes ou de nouveaux moyens d'enseignement en chargeant de plus en plus les directions et les secrétariats d'établissements scolaires. Cette mise en place se fait au moyen d'enveloppes avec un certain nombre de contraintes dues aux horaires et aux personnes concernées.

La mise en classe d'élèves de plus en plus nombreux commence à poser de réels problèmes dus à la pénurie de locaux. Cet état de fait est particulièrement sensible dans certains quartiers lorsqu'il y a nécessité de doubler des classes pour certaines activités de mise à niveau avec des cours d'appui ou des périodes d'animation par groupes de travail.

La rénovation de certains bâtiments anciens doit donc être pensée en utilisant au maximum les surfaces disponibles et en créant certains locaux plus petits ne pouvant recevoir que quelques élèves suivant un appui particulier dans une branche donnée.

Devoirs surveillés

Suite à l'explosion des demandes pour que certains élèves puissent bénéficier des devoirs et études surveillés, il a été nécessaire de créer un poste d'adjoint responsable des devoirs surveillés. Ce poste a un taux d'activité qui peut évoluer entre 60% et 100%. Un cahier des charges qui tient compte autant de l'évaluation que de la formation continue des surveillants d'études, ainsi que de l'organisation et de la gestion de ce service a été élaboré.

EtaCom

Si l'année 2001 a été présentée comme l'année d'EtaCom pour le personnel communal, cela a aussi eu une certaine influence sur le coût moyen de l'élève, puisqu'il a passé de Fr. 9000.— environ en 2000 à Fr. 3000.— environ en 2002 pour un élève secondaire, et pour un élève primaire ce coût a passé de Fr. 6000.— environ à près de Fr. 2500.—. Il faut ajouter à ces montants près de Fr. 500.— pour un enfant jouissant d'une prise en charge par un APEMS.

Ces différents montants sont encore sujets à certaines adaptations, puisque les modalités d'EtaCom ne sont pas encore arrêtées définitivement.

Bâtiments

Pour en revenir à l'état de vétusté de certains bâtiments scolaires, il est à relever que le manque de personnel n'a pendant de longues années pas permis d'avoir une politique de gestion moderne de planification des travaux. Une réorganisation interne a permis de cerner au plus près les travaux urgents de maintenance, et de planifier sur plusieurs années les gros travaux de réfection en collaboration avec le Service d'architecture. La fusion des Services primaires et secondaires a obligé le service des écoles à repenser complètement l'organisation des différents chantiers sur sites scolaires.

La nomination à 100%, dès juillet 2000, d'une personne responsable de l'équipement des différents lieux d'enseignement permet d'avoir une véritable gestion et une vision globale de l'état de santé des bâtiments ainsi qu'une vue d'ensemble des besoins. Cette personne, secondée par deux nouveaux collaborateurs adjoints arrivés l'un en avril 2002 et l'autre en avril 2003, est un vrai interlocuteur professionnel face aux différents fournisseurs. Cela permet de cibler mieux les choix des différents matériaux utilisés pour de nouvelles constructions et de globaliser les achats pour les différents mobiliers et autres fournitures devant équiper chaque salle de classe. Un secteur 'maintenance' a été aussi créé pour éviter de laisser trop vieillir certaines demandes ou situations, et qui risqueraient d'être plus onéreuses par la suite.

Une partie de l'augmentation des frais du service des écoles est aussi due aux nombreux tags, fenêtres brisées et autres actes de vandalisme dont sont victimes certains collèges dans certains quartiers, puisqu'ils ont grevé de près de 8% le budget d'entretien. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation s'efforce de faire les réparations au plus vite, pour éviter d'autres déprédations.

Office d'orientation scolaire et professionnelle

Locaux

En 2002, des travaux importants ont commencé dans les locaux de la Borde en vue d'offrir aux élèves et au public d'adultes un cadre plus attractif et plus agréable. Une nouvelle réception cantonale et communale au rez-de-chaussée est devenue un réel lieu d'accueil, avec des postes de recherche sur Internet. Avec l'aide du personnel présent, ces postes devraient permettre à chacun de mieux cerner les recherches dans le choix d'un futur ou d'un nouvel emploi. Il existe aussi toute une documentation à disposition pouvant être visionnée (cassettes vidéo, par exemple : « Zoom sur » visibles aussi sur Tvr1, brochures ou livres).

Remarque : *Hormis des locaux neufs, il nous est apparu que cet office est trop passif et même « désorienté ». La collaboration avec d'autres entités (par exemple Jet-Service du CSP) est trop souvent inexistante.*

EtaCom

Dans cet office, encore plus qu'ailleurs, on se trouve en face de réelles difficultés à séparer ce qui est du ressort du Canton et ce qui dépend de la Commune. La mise en place d'EtaCom a obligé à repenser à une restructuration de fond pour clarifier les rôles de chacun. Il y a actuellement 14 offices dans le canton qui travaillent chacun de leur côté. La nouvelle structure va obliger à travailler davantage en collaboration, puisque les orientations se feront plutôt par région. Ainsi, il n'y aura plus que 5 offices régionaux. Le secteur 'enfants', qui dépend déjà du DFJ, sera entièrement repris par les services cantonaux. Le personnel travaillant à la Borde passera alors sous le régime cantonal en décembre 2003.

Orientation des élèves

Un gros travail d'information tous azimuts doit absolument être poursuivi, pour permettre à un maximum d'élèves qui sortent de l'école obligatoire de trouver leur place dans la société. En dehors des présences des conseillers en orientation dans les grands collèges lausannois, des conférences données aux élèves et aux parents, des expositions « grand public » comme le Salon des métiers ou la Bourse des places d'apprentissage doivent assurer la présentation des différents métiers pouvant intéresser les jeunes. Il est aussi important que ceux qui sont en rupture avec la société trouvent également leur place en étant aidés par des interlocuteurs travaillant ensemble sous forme de groupes de travail pluridisciplinaire, sous forme de Forum interactif.

Service de santé des écoles

Généralités

Ce service est chargé de surveiller la santé physique, psychique et sociale de l'élève. Il a été séparé en deux services distincts à partir du 1^{er} décembre 2002 : le **Service de santé** d'une part et le **Service de psychologie scolaire** d'autre part. Pour décharger les différentes tâches d'un service qui, en devenant de plus en plus proche de l'individu, obligent à des approches plus ciblées – la violence au sein de la famille, la maltraitance, le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie, etc. – le service a été amené à instaurer des chefs de file.

Le chef de service a malheureusement, dans ce cadre administratif, perdu un peu de sa qualité reconnue de médecin tenu au secret médical.

EtaCom ayant aussi passé par là, il a fallu se résoudre à alléger le travail des infirmières scolaires, car Lausanne était dotée d'un surcroît d'infirmières scolaires (le double) par rapport aux normes cantonales. Les vaccinations n'étant plus obligatoires mais recommandées et les visites médicales chez les petits ayant été supprimées, les infirmières scolaires disposent de plus de temps pour s'occuper davantage des problèmes de négligence de la part de certains parents. On remarque en effet un net glissement vers l'attente du lundi pour voir l'infirmière scolaire au lieu de se rendre chez le médecin.

Infirmière scolaire

Le travail de l'infirmière scolaire est assez différent de celui d'une infirmière en milieu hospitalier. Sa tâche principale, à part celle de soigner les petits bobos de la cour de récréation ou les petits accidents en salle de gym, est souvent soit de la **prévention**, soit une présence d'**écoute** pour désamorcer des situations parfois conflictuelles.

Pour la prévention, elle fait souvent partie d'ateliers de travail en collaboration avec des enseignants ou des personnes d'autres services sur un sujet d'actualité tel que l'obésité, le tabagisme, la toxicomanie, le suicide, la maltraitance. C'est souvent le premier maillon d'intervention en cas de mauvais traitement et c'est souvent par les infirmières que se font les demandes d'intervention des assistants sociaux.

Pour cela, une formation spécifique de 22 semaines sur 4 modules en 2 ans permet à l'infirmière de passer du service privé au service public.

Dans la nouvelle structure d'EtaCom, les médecins scolaires et les infirmières scolaires resteront des employés communaux.

Service de psychologie scolaire

Ce service a subi de grandes modifications en 2002, puisque les psychologues, les psychomotriciens et les logopédistes vont passer au Canton. Un accord transitoire entre le Canton et la Commune a permis de garder la structure communale déjà en place.

GePeL avait établi un questionnaire plus élaboré que ce que demandait le Canton ; de ce fait, le statu quo permet d'attendre la signature définitive de la convention entre le Canton et la Commune prévue pour 2004.

Transport d'élèves

Chaque élève des 10 classes de langage et d'intégration de la Ville bénéficie d'un transport payé par la Commune. Pour essayer de diminuer les frais, une offre publique a été demandée et c'est une nouvelle entreprise qui a reçu l'adjudication pour 2002.

Rapport d'activité

La prise de fonction de la nouvelle chef du Service de psychologie scolaire ne s'est réellement effectuée qu'à la fin de l'année 2002 pour des raisons de santé. De plus, cette prise de fonction s'est faite progressivement, puisque cette personne s'est encore occupée de quelques enfants à titre privé. Son taux d'activité a ainsi passé de 75% au 1^{er} novembre 2002 à 100% au 1^{er} mars 2003. Une collaboration étroite avec le Service cantonal pour l'enseignement spécialisé est requise, puisque certains enfants doivent être placés dans des classes d'intégration et d'autres recevoir des mesures « pédago-thérapeutiques ».

Les psychologues sont en léger surnombre à Lausanne par rapport aux normes cantonales, alors que la Ville se situe en dessous de la norme cantonale qui est de 2,5 spécialistes pour 1000 élèves pour l'ensemble des spécialistes psychologues, logopédistes et psychomotriciens.

Il n'existe malheureusement plus de statistiques pour les années précédant 2001.

Service dentaire

Le travail de prophylaxie de la santé bucco-dentaire de nos élèves s'est poursuivi et étoffé en 2002 avec la recherche sur Internet de « présentations choc » ou « flashant » pour éveiller la curiosité et l'intérêt sur le sujet. De plus, un questionnaire d'évaluation a permis de mieux susciter la collaboration du Corps enseignant.

La visite de dépistage une fois par année de chaque classe permet d'éviter de plus en plus des interventions lourdes, chères et douloureuses.

Personnel

A la suite de plusieurs absences dues à des périodes de maladie, de grossesse et d'accident, un sérieux problème d'effectif s'est posé au niveau des assistantes dentaires. Grâce à la disponibilité du personnel valide, l'offre a pu être maintenue et le fonctionnement des cabinets dentaires maintenu. L'arrivée d'une nouvelle assistante dentaire a permis de désengorger la situation.

Le nombre de patients et de consultations est en légère augmentation par rapport à 2001, car il semble que les parents font de plus en plus confiance dans le service offert et renoncent à l'intervention chez un dentiste privé. La participation de la Commune aux frais d'honoraires pour certaines factures a aussi légèrement augmenté.

Service de la jeunesse et des loisirs

Introduction

Ce service est devenu depuis 1998 le plus grand au niveau du personnel. En plus du service administratif de Chauderon, il y a une foule de collaborateurs sur le terrain et dans les différents lieux d'activités. Une pénurie de personnel se fait cruellement sentir au niveau de la petite enfance entre autres. Une revalorisation de leur statut ainsi que la possibilité de favoriser le temps partiel devraient rendre la profession plus attractive.

Le service de gestion du personnel de la ville (GePeL) a mis au point un entretien de qualification qui devrait aussi permettre l'augmentation du personnel fixe.

Bâtiments

Le Service immobilier (SIM) s'occupe des travaux d'entretien urgent.

La recherche de locaux pour la création des APEMS (Accueils pour enfants en milieu scolaire) pose de gros problèmes. A la suite de l'évolution démographique, il a fallu utiliser certains locaux libres dans les grands collèges pour l'ouverture de nouvelles classes. De ce fait, d'autres locaux (centres paroissiaux, maisons de quartier, etc.) ont vu l'ouverture d'APEMS. Cette offre devenant effective dans presque chaque quartier lausannois.

Un état des mesures à prendre pour être en ordre avec l'ECA nous est parvenu concernant les différents lieux de vie infantine.

Ecoles à la montagne et Centres de vacances

Vu la forte demande, surtout pendant les vacances scolaires, se pose la question de l'acquisition d'un 4^e chalet.

Les classes de 5^e et de 6^e années ont l'obligation d'un ou deux séjours à la montagne. Il sera peut-être bientôt nécessaire de supprimer cette obligation (remplaçable par une autre activité hors les murs). Il est vrai que certaines classes primaires (3^e ou 4^e) se trouvent frustrées par manque de dates disponibles.

Pour *Les Chevalleyres*, 2002 fut une année agitée, car il a fallu régler quelques tensions avec le personnel sur place. Les choses se sont calmées, et plusieurs classes ont pu apprécier les diverses activités de plein air proposées.

A *La Barboleusaz*, il y a aussi eu des tensions parmi le personnel. Une nouvelle structure avec une direction et une cuisinière sur place, ainsi qu'un aide-moniteur à 60% ont fait la joie d'élèves qui ont découvert un chalet transformé et rénové.

Garderies

Le taux d'occupation des garderies doit être de 85% à 90% pour avoir une bonne gestion des lieux et du personnel. Pour cela, il faut que les parents puissent s'inscrire dans un seul site regroupant toutes les garderies ou structures d'accueil de la Commune.

Publicité

Pour sensibiliser l'opinion publique sur les différentes activités offertes, une campagne de publicité a été lancée sur le thème : « L'éducation, c'est l'affaire de tous ».

Des prospectus avec les offres des différentes colonies ou lieux d'accueil ont été édités.

Personnel

L'effectif du personnel du Service de la jeunesse et des loisirs est sous-doté. La Municipalité a octroyé 3 postes à plein temps qui ont été mis au budget.

De plus, dès le mois d'août 2002, on a assisté à la séparation de **ce service en deux parties**. Tout le 4^e étage en a été chamboulé. Tout le personnel dûment averti a participé à la restructuration des nouveaux bureaux.

Une formation spécifique pour la responsable des APEMS devra être programmée.

Service de la petite enfance

Ce service est dirigé par le chef de l'ancien Service de la jeunesse et des loisirs. Il s'occupe des enfants de 0 à 7 ans et demi environ, soit de la naissance (3 mois) jusqu'à la fin du 1^{er} cycle (CYP1).

Plusieurs activités sont ou vont être mises en place avec l'aide de la déléguée à l'enfance. Un groupe de travail s'occupe de la coordination du passage de l'enfant de la famille à l'école ou à une structure d'accueil. Une motion est aussi étudiée pour développer une vraie politique de la petite enfance avec des offres différenciées, tout en y incluant les mamans de jour et les assistantes maternelles.

Le développement du « Pédibus », l'aménagement des places de jeux dans la ville, l'accueil des familles dans certains lieux publics font partie aussi des soucis de ce service.

Service de la jeunesse

Ce nouveau service vient d'être doté d'une nouvelle chef. Ce service va s'occuper surtout de la pré-adolescence, de l'encadrement scolaire dans une politique spécifique pour la jeunesse.

Le délégué à la jeunesse, qui fut pendant quelques années un véritable pionnier, ne pouvait plus à lui seul assumer cette tâche qui lui prenait bien plus que les 60% de son temps.

Les différentes associations déjà en place : Scrambling Feet (hip-hop et rap), E la nave va (rock), l'ALJF (contrats de confiance logement), l'espace autogéré (squat, débats spectacles, musique), Futur'app (ateliers) et une foule d'autres groupements de loisirs gardent des contacts étroits établis depuis déjà de nombreuses années.

Maison d'éducation de Valmont

Une nouvelle direction a été nommée le 1^{er} décembre 2002, à la suite du départ à la retraite de l'ancien directeur. La personne nommée, qui est en fonction dans la maison depuis longtemps déjà, ne devrait pas amener de gros bouleversements. La collaboration avec les Autorités judiciaires du canton de Vaud et des autres cantons romands doit absolument être poursuivie.

Sécurité du personnel

L'employé communal est de plus en plus souvent confronté à des personnes souffrant de mal-être ou en difficultés et dont les contacts sont de plus en plus délicats. Il est indispensable que la Municipalité crée une cellule de soutien et de protection juridique de l'employé exposé à ce genre de problème.

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

En 2002, une animatrice du Centre de Bellevaux a été agressée dans le cadre de son travail par un jeune et son chien. Blessée et traumatisée, elle a décidé de porter plainte. Elle se trouva seule face au juge des mineurs et à son agresseur. Le juge, lui enjoignant de retirer sa plainte, alors que le jeune en plein tribunal continuait à la menacer ouvertement, elle eut la désagréable impression d'être complètement abandonnée par l'institution qui l'emploie, et n'a ainsi pas pu bénéficier de la défense qu'elle aurait méritée, puisqu'elle ignorait entre autres l'existence de la LAVI.

20^e observation : La Municipalité est invitée, par ses divers services, à mieux encadrer et défendre les employés victimes d'agressions sur leur lieu de travail.

CHAPITRE VI

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Préambule

Plus que tout autre, le dicastère de la Sécurité sociale et de l'Environnement a vécu dans la bourrasque cette année 2002. Mis en cause par un e-mail et des envois anonymes au Canton et au Contrôle cantonal des finances (CCF), il a été sous les feux de l'actualité pendant toute l'année, et à l'heure d'écrire ces lignes, une situation normale n'est toujours pas rétablie.

Tout le monde s'en est mêlé : différents conseillers d'Etat, le Conseil d'Etat, le Service juridique de l'Etat, des avocats, la presse, les lecteurs des grands quotidiens, le Grand Conseil, un corbeau, un bouc émissaire, une Municipalité, j'en oublie... et même une sous-commission ad hoc de la Commission de gestion du Conseil communal de Lausanne ! Cette dernière aurait dû en quelques séances débrouiller un écheveau que tout ce monde et tout ce temps n'étaient pas parvenus à démêler ! Quel défi ! D'autant plus que cette affaire n'a toujours pas trouvé son épilogue, et fera sûrement l'objet d'une suite dans le rapport de gestion de l'année prochaine.

Considérant donc que la sous-commission ad hoc mentionnée ci-dessus fournira un rapport qui ne manquera pas de rappeler tout le contexte, notre sous-commission ne revient pas sur la situation du Centre social régional (CSR) ni sur le rapport du CCF qui le met en cause.

Dans sa séance du 19 septembre 2002, la Commission de gestion avait décidé de suspendre l'examen des réponses de la Municipalité aux observations N^{os} 30 à 33 du rapport 2001 concernant le Centre social régional, en attendant le rapport de la commission ad hoc.

Cependant, comme il était impossible de faire abstraction dans nos entretiens de ce qui s'était passé et se passe encore au CSR, nous avons essayé de savoir quels avaient été les effets sur le travail des employés du CSR de l'enquête du CCF et de ses différents rebondissements.

Nous nous sommes également préoccupées des conditions d'évacuation de l'immeuble de Chauderon en cas d'incendie.

La commission a d'abord rencontré la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement dans une séance avec les chefs de service.

Généralités

Puisqu'un des thèmes que la Commission de gestion désirait examiner était la transparence dans l'Administration, la question s'est posée de savoir s'il existe un outil ou une structure pour analyser comparativement les projets de façon à avoir une vision globale au niveau municipal. Comment se fait la réflexion municipale pour connaître la priorité des projets les uns par rapport aux autres ? La collaboration entre directions s'est améliorée continuellement depuis 15 ans, et une conférence a lieu une fois par trimestre entre les secrétaires généraux de chaque direction et le secrétaire municipal. Ce n'est bien sûr pas une question spécifique de la Sécurité sociale, chaque programme est élaboré par sa

direction. Chaque direction essaie de faire valoir que ses projets sont prioritaires, ce qui est bien compréhensible !

L'échange d'informations entre les directions s'est amélioré grâce à la distribution élargie des procès-verbaux de certaines conférences de chefs de service (Sécurité sociale et Environnement – Enfance, Jeunesse et Education – Travaux). Les chefs de service sont rendus attentifs à la nécessité de se montrer vigilants et curieux des préoccupations d'autres directions et services.

Remarque : *La Municipalité est invitée à informer le Conseil communal sur les moyens qu'elle entend se donner pour mener une réflexion globale sur la hiérarchisation des projets prioritaires de la Ville.*

Secrétariat général

Le Secrétariat général joue un rôle d'interface entre les institutions publiques et privées. Il contribue à la réflexion sur les tâches d'avenir. L'écoute, l'analyse et la coordination des institutions non communales travaillant dans le domaine social constituent une grande part de sa mission. Il examine la pertinence des subventions et des demandes par une grille d'analyse non écrite.

Une réflexion a été engagée en collaboration avec le Canton sur le problème des jeunes adultes en difficulté (18-20 ans), qui ne relèvent ni du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) ni de l'Aide sociale vaudoise (ASV), et que les différents services se renvoient.

Le secrétariat a entrepris de formaliser les critères permettant d'octroyer des subventions pour répondre aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, comprendre son environnement social, acquérir une formation élémentaire et accéder aux soins), de formuler une hiérarchisation des subventions et de rendre public le cadre général de la politique par le biais d'un préavis qui sera adressé au Conseil communal à la fin de 2003 ou au début de 2004.

La situation des étrangers a été l'objet d'une préoccupation constante de la Direction de la sécurité sociale en 2002. Toutes les Communes de l'agglomération n'ont pas les mêmes priorités, et on ne peut que regretter qu'elles ne se soient pas associées à cette démarche.

Plusieurs préavis ont été élaborés en 2002, dont les objets sont :

- l'intégration des étrangers ;
- la politique sociale communale ;
- la situation des clandestins à Lausanne.

Ce dernier préavis provoquera forcément un débat politique qui permettra peut-être de trouver des solutions à des situations très ambiguës.

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) a mené une réflexion de fond en parallèle aux travaux de la Constituante sur l'intégration des étrangers, et a organisé la consultation avec les immigrés. Le délégué siège au sein de la Conférence des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration des étrangers. Il a en outre participé aux débats du groupe de travail « Intégration » constitué au sein de la Conférence tripartite sur les agglomérations.

21^e observation : *La Municipalité est invitée à présenter au Conseil communal les démarches entreprises auprès des Communes environnantes dans le but d'essayer de développer une politique sociale commune.*

Unité d'intervention socio-éducative de terrain (UnISET)

L'UnISET s'est mise en place en novembre 2002. Elle compte 6 personnes (5 EPT), qui circulent au centre ville, toujours deux par deux. La responsable de l'unité a son bureau à la place Chauderon 9. L'unité dispose d'un local de réunions à l'avenue de Beaulieu 1.

Malgré un début difficile suite à des déclarations à la presse du commandant de police, qui avaient un peu déçu les intervenants car ils avaient eu l'impression que leur travail était désavoué, la collaboration avec la police et les commerçants du quartier de Saint-Laurent semble très constructive. Les réunions fréquentes avec la police permettent de mieux définir leurs tâches respectives.

La position des intervenants est délicate, et ils doivent trouver un juste équilibre dans leur rôle de médiateur entre les marginaux de la place, les commerçants et la police ; représenter la norme vis-à-vis des marginaux ; rappeler ce qui se fait ou pas en public ; ils doivent en même temps créer des liens avec les toxicomanes, mais ne pas devenir leurs amis ; être les médiateurs entre les toxicomanes et les institutions de prise en charge ; travailler avec la police (il n'y a pas de dénonciation) sans être pris pour des indicateurs ; intervenir si quelqu'un consomme de la drogue et le prier d'aller ailleurs, et cependant distribuer des seringues en dépannage...

L'UnISET a noué des contacts avec plusieurs instances à caractère social ou médicosocial, parmi lesquelles le GRAAP (Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique), la FAREAS, Appartenance. Elle entretient des contacts avec le dispositif Seuil Bas (DSB) – qui rassemble les instances concernées par la prise en charge des personnes très désinsérées, les services sociaux et le Service de psychiatrie communautaire.

Même si un bilan de leur activité est prématuré, les commissaires ont été impressionnés par l'implication et l'enthousiasme des deux travailleurs de l'UnISET avec qui elles se sont entretenues.

Courrier

Les frais d'affranchissement ont augmenté en 2002 car la taxation n'est plus forfaitaire mais correspond aux frais réels.

Sécurité dans le bâtiment de Chauderon

Pour chaque étage à Chauderon 9, et par zones à Chauderon 7, un responsable et un suppléant sont nommés. Une liste, tenue à jour par le chef de service, est transmise régulièrement au responsable de la sécurité de l'immeuble. Ces personnes doivent informer exactement le personnel des possibilités d'évacuation et doivent également contrôler que tout le monde évacue la zone en cas d'alerte. Des instructions précises leur sont données : si le gyrophare jaune situé dans toutes les zones ouvertes tourne (déclenchement automatique ou manuel), le personnel se prépare à partir. Si la corne d'appel sonne (le déclenchement se fait manuellement par le responsable de l'immeuble), le personnel quitte sa place de travail, et doit se rendre à la caserne des pompiers.

Les explications données par les différentes personnes questionnées semblent claires ; on peut cependant regretter qu'il n'y ait pas régulièrement d'exercice pratique d'évacuation.

22^e observation : La Municipalité est invitée à organiser régulièrement un exercice d'évacuation des immeubles de Chauderon 7, 9 et 11 (Bibliothèque).

Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

Mesures à Sébeillon

Un rapport d'impact a mis en évidence que la réalisation du tunnel ferroviaire qui prévoit de relier Sébeillon à la future usine d'incinération Tridel va provoquer d'importants mouvements de poids lourds et de véhicules de chantier. Une campagne de mesures a été menée d'avril à août 2002, et a montré que la valeur limite annuelle de NO₂ est atteinte et même probablement dépassée. Une nouvelle campagne de mesures sera réalisée à l'ouverture du chantier.

23^e observation : *La Municipalité est invitée à informer régulièrement le Conseil communal sur l'évolution des quantités de NO₂ mesurées à Sébeillon, de l'impact du chantier du déchoduc sur la pollution et à indiquer les mesures qui seront prises le cas échéant.*

Pigeons

La lutte contre la prolifération des pigeons porte ses fruits. La Commission a appris avec satisfaction que la prolifération des pigeons était en voie de stabilisation : le nombre de personnes qui les nourrit régulièrement est en diminution de 50% (il y a encore une vieille dame riche et au cœur tendre) !

Abattoirs

Suite à la fermeture des abattoirs à la fin de l'année, il a été nécessaire de trouver des mandats extérieurs pour les vétérinaires employés par la Commune, qui ont une grande expérience mais ne sont plus tout jeunes. L'un des deux travaille à 50% pour les abattoirs de la Migros d'Estavayer, et l'autre à 40% pour les abattoirs cantonaux.

Office du logement

Un important préavis est en cours de préparation sur la mise en œuvre de la future politique du logement.

La tendance est de trouver un équilibre entre l'aide à la personne et l'aide à la pierre, et de favoriser la mixité des habitants dans les logements, afin d'éviter le problème des « ghettos ». Les occupants de logements subventionnés sont convoqués régulièrement pour le contrôle de leur situation, afin de cibler au mieux l'offre de logements à loyer modéré aux ménages qui en ont besoin. Dans le marché libre, il est en revanche très difficile de contrôler les changements d'affectation, et ce n'est d'ailleurs pas une priorité car cela engendrerait probablement des coûts disproportionnés dus à l'engagement de personnel supplémentaire pour effectuer des contrôles systématiques.

Le règlement des appartements subventionnés sera aussi assoupli, et l'aide individuelle, déjà en vigueur, permet à des locataires de rester dans leur appartement. La Commune a ainsi une vue d'ensemble sur l'attribution des logements. Une partie du parc immobilier est destinée aux ménages très défavorisés.

Un projet interne de créer une banque de données commune est en cours d'élaboration avec les Services industriels, la Direction des travaux et le Contrôle des habitants (le recensement fédéral), pour faciliter la consultation concernant les 70'000 logements situés dans la ville.

Télévision de la Bourdonnette

Bien que l'intérêt pour une TV locale semblait grand au départ, la participation des habitants et la prise en charge sont insuffisantes, même si les enfants sont, eux, très intéressés. Si l'idée était de réaliser des films de proximité par les habitants, avec l'aide des deux responsables, le matériel technique fragile ne peut pas être confié aux enfants avant l'adolescence.

Normalement les responsables ne travaillent que jusqu'à la fin de l'année. Dans l'état, l'avenir de TV Bourdonnette est incertain.

24^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier la collaboration entre TV Bourdonnette et les structures existantes, notamment le centre de loisirs, si elle tient à poursuivre ce projet.*

Service des assurances sociales

Ce service a également été mis en cause par le Contrôle cantonal des finances, qui reproche à l'agence communale de Lausanne de ne pas avoir informé l'OCC (Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents) des fins de droit RMR et ASV, et qui par conséquent n'ont plus droit à la prise en charge intégrale de leurs cotisations à l'assurance maladie. On lui reprochait donc d'avoir fait verser à tort des subsides à des personnes n'y ayant pas droit.

Si cela s'est dans une certaine mesure avéré juste, la responsabilité serait plutôt à chercher du côté de l'OCC. Une abondante correspondance nous a convaincus des efforts de l'agence communale pour essayer de mettre en place un échange d'informations (par informatique ou par liste Excel) pour signaler de façon la plus sûre possible les fins de droit à l'OCC.

Le logiciel de la Ville – SS000 – permettait d'établir la liste des bénéficiaires dont le compte n'indiquait plus aucun mouvement depuis 3 mois, et de fermer ces comptes. Cette liste pouvait être transmise à l'OCC pour lui annoncer les personnes qui n'avaient plus droit au subside cantonal.

Cette fonctionnalité n'est plus possible dans le logiciel PROGRES. Il aurait fallu créer une interface entre les deux logiciels (SESAM de l'OCC et PROGRES) de façon à transmettre les fins de droit RMR et ASV directement à SESAM, et permettre ainsi de ne plus verser de subside.

Une commission de travail devrait être mise en place entre les services du Canton et les informaticiens, pour créer une interface.

Le Service des assurances sociales contrôle l'affiliation des nouveaux Lausannois à l'assurance maladie obligatoire. Si, dans le délai imparti, cette personne n'en a pas, elle sera affiliée d'office par l'OCC à une assurance, choisie par un système de tournus.

En 2002, la convention collective entre la Ville et l'assurance SUPRA concernant les assurances complémentaires a été résiliée : il n'était d'une part pas essentiel que ce soit une tâche communale et, d'autre part, les primes de la collective SUPRA n'étaient plus assez avantageuses par rapport aux primes individuelles.

Prestations complémentaires à l'AVS et allocations de naissance

Le Service des assurances sociales reçoit, en moyenne, 150 visiteurs par jour. Il enregistre notamment les demandes de prestations complémentaires (PC) et de subsides à l'assurance maladie dont il transmet les dossiers – une fois constitués – à l'OCC, qui décide ou non de l'octroi. Les bénéficiaires des prestations complémentaires voient leur prime d'assurance maladie entièrement prise en charge, tandis que les bénéficiaires d'autres aides reçoivent un subside, d'un montant variable. Les bénéficiaires de prestations complémentaires doivent annoncer eux-mêmes les changements dans leur situation personnelle auprès de l'agence, mais une révision imposée par la législation fédérale est de toute manière obligatoire et effectuée tous les 4 ans.

Lors des successions, le bureau contacte les Greffes de paix pour vérifier si la situation du bénéficiaire permet de récupérer sur la succession les prestations versées pendant les cinq dernières années.

Le problème des PC versées indûment se pose aussi, mais les règles sont fixées très précisément dans les règlements d'application fédéraux.

Les habitants sont régulièrement informés des droits qu'ils ont à des subsides et aux allocations de naissance, ces dernières étant une prestation spécifique de la Ville. Il paraît peu probable que le bénéficiaire d'une allocation courre le risque de ne pas la toucher.

Il est à remarquer que le pourcentage des nouveau-nés donnant droit à l'allocation de naissance en 2002 est supérieur au pourcentage 2001 (45,9% par rapport à 43,1%), ce qui montre une augmentation de l'indice de pauvreté.

Agence communale d'assurances sociales

Elle porte le numéro de caisse AVS 22.132. Les affiliés (10'687) sont des étudiants, des indépendants, des gens sans activité lucrative et des entreprises. La Commune paie ses collaborateurs, mais assure les 50% de son financement par la participation aux frais qui est facturée aux affiliés.

L'organe de révision est KPMG-FIDES.

Service social et du travail

Il est difficile, voire impossible, de faire abstraction des circonstances et du climat engendrés par l'affaire de l'audit du CCF. Cependant, plutôt que de refaire une fois de plus un contrôle sur le fonctionnement du service, la sous-commission a choisi d'essayer de mesurer l'impact de ces différents audits sur le travail, sur l'ambiance et sur les collaborateurs.

Nous avons participé à un colloque d'un groupe d'assistants sociaux, ce qui nous a permis d'aborder avec eux la question des répercussions de l'audit dans le service.

La méfiance des assistants sociaux augmente vis-à-vis des demandeurs d'aide sociale, la crainte d'être trompés les menant à les considérer d'emblée comme des profiteurs. D'où des entretiens qui durent plus longtemps, pour s'assurer de tout. Certains assistants sociaux (AS) pensent même que cela prolonge la durée pendant laquelle les gens restent assistés, en raison de la lourdeur administrative. Les AS ont souvent le sentiment qu'une épée de Damoclès est suspendue au-dessus de leur tête, ce qui leur fait perdre leur assurance et leur fait craindre de mal faire. Ils ont le sentiment de n'avoir plus le moindre droit à l'erreur. Cela se traduit par un besoin d'être couvert et rassuré par le chef de groupe, qui du coup est beaucoup plus sollicité. Cela génère aussi de la méfiance de la part des clients, qui craignent que les AS fassent mal leur travail !

S'il est perçu comme normal d'effectuer des contrôles lorsque l'on distribue l'argent du contribuable, certains se demandent si le double contrôle (par l'AS et par le secrétaire évaluateur) est efficace. De manière générale, le glissement du rôle social au rôle administratif est assez mal vécu par les assistants sociaux.

Un certain nombre de cas d'absences de longue durée fait augmenter de façon notable le taux d'absentéisme, déjà plus élevé que dans d'autres services. Les départs sont plus nombreux.

L'ambiance de travail a sûrement été un des facteurs, ainsi que l'introduction de l'informatique, et le stress qui a augmenté. Les cas de clients violents ou ayant des troubles psychiatriques sont en outre en augmentation.

25^e observation : La Commission invite la Municipalité à informer le Conseil communal sur les possibilités techniques, organisationnelles et psychologiques de soutien qui sont proposées aux collaborateurs du CSR.

Unité d'assainissement financier (UnAFin)

Cette unité permet à des personnes endettées de faire un bilan de leur situation et les aide à établir un plan de remboursement sur une durée de 3 ans. Un bilan et une analyse de chaque situation permettent de déterminer la quotité disponible pour le remboursement des dettes, qui sont négociées avec les créanciers. Si la majorité absolue des créanciers, en présence du président du Tribunal d'arrondissement, adhère au concordat qui prévoit le remboursement de deux tiers du total des créances, ce dernier devient alors obligatoire, même pour ceux des créanciers qui n'y ont pas adhéré, et même pour ceux qui ont présenté leurs créances ultérieurement.

L'UnAFin n'offre aucun financement. Elle s'adresse aux Lausannois, le Centre social protestant étant actif au plan cantonal.

Ce sont principalement des règlements à l'amiable qui sont conclus.

Ce service s'est surtout fait connaître par le bouche à oreille, le *Journal communal* et des articles de *24 heures* et de *L'Illustré*.

Au 31 décembre 2002, 366 personnes ont demandé l'aide de l'UnAFin. Une grande partie ne revient pas, réalisant que cette unité n'offre pas de financement, ou parce que la procédure les démotive. Une autre partie ne dispose pas d'une quotité disponible suffisante pour imaginer un plan de désendettement. Ceux qui restent font état en général d'une situation relativement stable qui semble durable.

L'UnAFin travaille avec la banque Raiffeisen, qui collabore au travail social en ne facturant aucun frais, ce qui évite aussi d'entrer éventuellement en conflit d'intérêts avec d'autres banques.

Office régional de placement (ORP)

Le financement de l'ORP est assuré par le Seco (Secrétariat d'état à l'économie) via le Service cantonal de l'emploi. Par mesure de souplesse, les employés sont engagés avec des contrats de droit privé, et si le taux de chômage monte, l'ORP peut procéder à l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Programme communal d'emplois temporaires (PCET)

C'est le nouveau nom de l'ancienne « Unité bricole ». Les personnes employées, payées comme des auxiliaires communaux, sont sécurisées par le programme, mais il leur faut du temps : les chantiers sont donc facturés au prix normal, mais ils durent plus longtemps.

Inspection communale du travail

Les interventions des 5 inspecteurs se font soit sur la base de dénonciations, soit par le contrôle régulier qui se fait chaque année sur un secteur particulier. En 2002, ce sont les entreprises industrielles qui ont été visitées. Les inspecteurs contrôlent si les horaires affichés sont respectés, si les salaires correspondent aux conventions collectives, si les employés disposent de permis de travail ; ils s'entretiennent avec les employés hors de la présence de leur patron.

En revanche, ce sont les maîtres d'apprentissage qui se chargent des contrôles concernant les apprentis. Le contrôle du tabagisme dans les établissements publics est du ressort de la Police du commerce.

L'essentiel du travail est généré par des doléances d'employés.

Centre social régional (CSR)

L'Intranet CSR développé par la documentaliste fournit au personnel un nombre impressionnant de renseignements, ainsi que des liens vers les textes légaux et les règlements d'application. C'est un instrument précieux.

Le Canton subventionne partiellement les frais de fonctionnement du CSR. Il prend en charge l'entier du salaire du directeur, celui des assistants sociaux, la part administrative des frais de gestion du RMR et les frais de formation. Ces charges sont répercutées, tout comme les montants d'ASV et de RMR, dans la facture sociale. En 2002, celle-ci est prise en charge conjointement par l'Etat (60%) et les Communes (40%). Le taux de péréquation intercommunale, 14,5% pour Lausanne, détermine le montant à charge pour la Commune.

Une enquête sur la santé du personnel a été menée à Chauderon 4, liée à des problèmes concernant d'abord les locaux et la climatisation. Le problème de santé semblait en fait plus profond, et une enquête plus vaste a été réalisée sur l'ensemble du personnel et ce, en collaboration avec l'infirmière de santé publique de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). Le résultat sera connu en 2003.

Service des parcs et promenades

Le service occupe 300 personnes qui entretiennent 350 hectares. Dans l'organisation du travail, des travaux diversifiés sont donnés aux jardiniers, pour leur permettre d'être créatifs, plutôt que de ne leur donner que des travaux répétitifs, permettant ainsi une réappropriation des parcs par le personnel qui les entretient.

Depuis 1992, chaque collaborateur reçoit un classeur personnel, avec des informations pratiques (la taille des arbres, les petits animaux) et des conseils de santé, répertoriant les cours donnés, qu'il complète au fur et à mesure des cours suivis ; ce classeur est très utilisé et apprécié. Dans le cadre de leur travail, les hommes sont parfois amenés à ramasser des seringues. Des séances d'information sont organisées régulièrement sur les procédures à suivre en cas de piqûres ; une campagne de vaccination contre l'hépatite A et B et contre le tétanos a été organisée, avec un très bon taux de réponse. Un cours de formation a été organisé en 2002 pour le personnel en contact avec le public, en collaboration avec les tl. Les 200 personnes qui ont suivi ces deux jours de formation ont été très satisfaites. Le personnel a pu suivre un cours de gestion de conflits, pour leur permettre de mieux réagir au stress, aux agressions extérieures et aux incivilités.

26^e observation : *La Municipalité est invitée à intensifier la collaboration entre la police et les employés des Parcs et promenades, afin de permettre une meilleure gestion des incivilités commises dans les parcs publics.*

Il y a un chef par secteur ; chaque secteur dispose de son propre local, où les gens se rendent avant leur travail et se changent, ainsi que d'une équipe volante, avec un fourgon qui lui permet de se déplacer (par exemple pour l'entretien des petites places de jeux).

Dans le cadre du préavis N° 243, les travaux ont été retardés car, contrairement à ce qui était prévu, le remplacement des serres se fera en une seule étape, pour éviter que les plantes ne soient démenagées plusieurs fois. Il faudra certainement racheter des plantes, car il a été impossible d'en cultiver suffisamment. La diminution du crédit concerne les travaux sur le parking.

L'installation de l'éclairage au parc Bourget a amélioré la sécurité et a un effet dissuasif sur les bandes organisées. Même s'il y a eu progrès en 2002 par rapport à l'année précédente, il est cependant à déplorer qu'à chaque manifestation des gymnasiens, le parc est dans un état lamentable, malgré la mise à disposition de sacs poubelles. Il n'y a en revanche pas de problèmes de seringues dans ces soirées.

Le service confie également du travail rétribué à la Fondation de Vernand ; des handicapés viennent donc travailler aux serres de la Ville, où ils sont encadrés.

* * * * *

Les commissaires remercient toutes les personnes avec qui elles ont pu s'entretenir de leur amabilité et de leur disponibilité, et par qui elles ont été largement informées sur un dicastère qu'elles visitaient toutes deux pour la première fois dans le cadre de la Commission de gestion.

CHAPITRE VII

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

Préambule

Le déroulement de l'exercice 2002 a été fortement influencé tout au long de l'année par les deux points majeurs qu'ont été la votation du 22 septembre 2002 sur la libéralisation du marché de l'électricité et la mise en place et l'obtention du label qualité ISO 9001. La préparation nécessaire à ces deux impératifs a exigé, de la part de l'ensemble du personnel, un engagement considérable à tous les niveaux en temps et la remise en question de chacun. Cet effort a été bien ressenti par les commissaires qui ont apprécié la manière et la volonté avec lesquelles l'ensemble des collaborateurs ont « joué le jeu » afin d'améliorer la qualité, les performances et l'efficacité des différents éléments et secteurs composant les SIL.

Nous remercions l'ensemble des personnes rencontrées pour leur disponibilité et l'aide fournie aux commissaires pour l'exécution de leur tâche lors des différentes visites et des contrôles effectués.

Secrétariat général

Ce service a eu la tâche importante d'assurer la réorganisation des divers secteurs généraux ainsi que la remise en question de points concernant le contrôle de fonctionnement et de la sécurité. Il s'agit d'assurer un service continu et par là sans interruption des fournitures d'énergie auprès des multiples utilisateurs, Gaz, Electricité, CAD notamment. L'obtention de la certification ISO 9001 a été le point culminant et la réussite de cette année 2002. Pour le Secrétariat général, il a fallu assumer la récolte des éléments et la coordination globale de la démarche. Cette situation a permis une analyse de l'ensemble des fonctionnements et le contrôle de chaque intervention, à tous les niveaux, permettant ainsi une remise en question de l'ensemble des SIL, travail jamais effectué à ce jour de telle manière (audits).

En parallèle, il a fallu poursuivre le fonctionnement central habituel de ce service, afin d'assurer la bonne marche générale de l'ensemble des SIL.

Un pointage a permis aux commissaires d'évaluer le suivi des démarches entreprises pour la sécurité générale tant du personnel que des bâtiments, au cours de l'année écoulée (36^e observation, rapport 2001).

La participation à une séance avec l'ensemble des chefs de service a permis aux commissaires de se rendre compte de la bonne corrélation entre les différents secteurs et d'apprécier l'efficacité du système relationnel mis en place par la direction.

Formation des apprentis

L'atelier de formation pour les polymécaniciens a fait l'objet d'une attention particulière de la part des commissaires. Cette visite a permis de se rendre compte des qualités spécifiques de cette « nouvelle » profession et de l'effort fait dans le sens de la formation professionnelle par les SIL. L'intégration au travail pratique direct et la qualité de la formation obtenue méritent d'être relevées.

Service du gaz et du chauffage à distance

Une visite de l'installation de la station de remplissage au gaz au dépôt tl de Perrelet a permis de se rendre compte de la manière pratique et sûre des paramètres d'une telle installation. Les véhicules utilisés à titre expérimental par les SIL donnent entière satisfaction, seul le manque d'un réseau de distribution plus étendu entrave le développement d'un tel système.

Le réseau CAD fait actuellement l'objet d'une importante réévaluation (plan directeur).

Le concept général doit être repensé en fonction des coûts liés au développement. Il y aura également lieu de prendre en compte l'incidence de la réalisation de Tridel dans le contexte général.

Service de l'électricité

Suite à la démarche qualité ainsi qu'aux conséquences de la votation du 22 septembre 2002, de nombreuses modifications ont été faites en vue d'une adaptation aux lois des marchés et à la mise en place indispensable d'une structure moderne et efficace adaptée à l'évolution actuellement en cours. Il s'agit principalement d'une réorganisation au sein de divers services, relation avec les « clients » à tous les niveaux, refonte du secteur multimédia et du marketing industriel. La pression financière s'est accentuée au niveau des gros utilisateurs principalement ; il s'agit pour les SIL de renforcer la place qu'ils occupent actuellement dans l'échiquier vendeurs-acheteurs, ce qui a été partiellement réalisé lors de cet exercice par la prise complémentaire d'actions dans le cadre de notre partenariat avec les grandes régies. La recherche d'un ingénieur de vente spécialisé dans le cadre de la commercialisation des marchés s'avère nécessaire pour ce secteur particulier.

Dans le courant de 2002 se sont également poursuivis les travaux de centralisation des réseaux de surveillance générale regroupés à Pierre-de-Plan, réseaux qui comprendront l'ensemble des contrôles une fois la réorganisation des services terminée.

Eclairage public

La visite nocturne de diverses installations « standard » réalisées sur des axes relativement fréquentés (avenue du Grey, route de Genève) a permis aux commissaires de se rendre compte de l'effort particulier de rationalisation du matériel utilisé, permettant un abaissement des coûts élevés du matériel choisi tout en conservant un aspect environnemental sympathique et efficace.

La démarche et l'amélioration de l'éclairage ornemental exécuté sur des bâtiments culturels et sociaux lors de manifestations particulières, illuminations de fin d'année, Saint-François, Cathédrale, etc. ont été appréciées par la population lausannoise.

Service du marketing industriel Service commercial

Ces services font l'objet d'une réévaluation et d'un développement liés à l'évolution de ce domaine. De nouveaux locaux sont en cours de travaux, destinés à un meilleur accueil du public. Il s'agit d'actualiser et de développer les secteurs liés au multimédia, à la télégestion, aux télécommunications, aux travaux d'espaces clients notamment.

Dans le cadre de l'expérience faite lors de la mise en place d'installations de cellules photovoltaïques à l'alpage des Amburnex, les commissaires se sont posé la question du déplacement biannuel de ces installations, démontage avant l'hiver, stockage au MAGESI, remontage sur place avant la saison d'estivage. De plus, l'intégration dans ce site jurassien de haute qualité (protégé !) n'est à l'évidence pas heureuse.

27° observation : *La Municipalité est invitée à réévaluer l'ensemble du système photovoltaïque installé aux Amburnex en vue de corriger les défauts importants du système actuel (démontage, déplacement hivernal de l'installation) ainsi qu'à trouver une intégration mieux adaptée au site.*

Service du magasin général – MAGESI

Une nouvelle fois, le dimensionnement des locaux, leur taux d'occupation (visuelle) et des surfaces extérieures a interpellé les commissaires. La synergie développée avec les autres SI ou le regroupement avec des fournisseurs de matériels semblables a permis une importante diminution des stocks nécessaires pour assurer le fonctionnement optimal répondant aux besoins, y compris aux exigences particulières liées à de tels services.

28° observation : *La Municipalité est invitée à procéder à une réévaluation des besoins propres au MAGESI et à une éventuelle réaffectation ou mise à disposition de surfaces pour d'autres besoins.*

* * * * *

Les commissaires ont reçu des réponses aux questions posées répondant de manière satisfaisante à leur attente. Ils remercient les chefs de service, l'ensemble des collaborateurs et la Direction des services industriels pour leur disponibilité et pour les informations données.